

LE CNDH DANS LA PRESSE NATIONALE

المجلس الوطني لحقوق الإنسان في
الصحافة الوطنية

30/11/2015



16/2843

إلى رئيس المجلس الوطني لحقوق الإنسان

تطالب عائلة المعتقل احمد
الدميني بالسجن المحلي
بيرشيد، والحامل لرقم الاعتقال
32360 بإنصافه، إذ تقول في
شكايتها إن ابنها يعيش وضعاً
كارثياً بالسجن محروماً من
كل حقوقه الضرورية بما في
ذلك التطبيب، وإن السجناء
يتعرضون لمضايقات ومعاملات
قاسية تحط من كرامتهم من
طرف المشتكى بهم الذين سبق
أن تقدم المشتكى بشكايات
ضدهم، ويلتمسون التدخل
الفوري لإنقاذ المشتكى من
وضعه المأساوي الذي يتنافى
واحترام حقوق الإنسان، وذلك
بإيفاد لجنة لمعاينة الوضع
والإستماع إلى السجناء ووضع
حد لتسيب المشتكى بهم داخل
السجن، الذي أصبح يعيش
قانون الغاب في ظل الدستور
الجديد الذي يضمن الحقوق
والقوانين لجميع المواطنين
بدون استثناء.



هل المغرب «دولة القانون»؟



■ رضوان زهرو ■

المشار إليه في الفصل 49 من هذا الدستور أن يتم لأجحة الوظائف التي يتم التعيين فيها بمجلس الحكومة. ويحدد هذا القانون التنظيمي، على وجه الخصوص، مبادئ ومعايير التعيين في هذه الوظائف، وإسماؤها ومدائنها تكافؤ الفرض والاستحقاق والكفاءة والشفافية. (الفصل 92)

غير أن النصوص التنظيمية المألوفة المتناسبة السامية جعلت من المناصفة معياراً إضافياً، حيث إنها في إطار الشروع في إعمال وتطبيق مقتضيات الدستور، في ما يخص تطبيق مبدأ السعي نحو المناصفة، تضمنت مبدأً واضحاً مضامين الطهير الشريف رقم 1.12.20 الصادر في 17 يوليوز 2012 بتعديل القانون التنظيمي رقم 02.12 المتعلق بالتعيين في المناصب العليا تطبيقاً لأحكام الفصلين 49 و92 من الدستور، والرسم رقم 2.12.412 صادر في 11 أكتوبر 2012 المتعلق بتطبيق أحكام المادتين 5 و54 من القانون التنظيمي رقم 02.12، في ما يتعلق بمساطررة التعيين في المناصب العليا التي يتم التداول في شأن التعيين لديها بمجلس الحكومة، تنصيصاً حيث يعتبر من المهم جداً انسجام مقتضيات التأسيس الدستوري مع الإفراز التشريعي والتنظيمي القائم.

لكن، جميع هذه الإصلاحات التي قام بها المغرب، وهي مقدمة جداً، قد تبقى إصلاحات شكلية، ولا يكفي لها التحقق ككيفية عملية ومادية، إذا لم يتم خلق الكليات اللازمة لضمان خضوع الدولة للقانون الأساسي للملأ، في مجال علاقاتها بمواطنيها، فإليات المراقبة هذه غالباً ما تم النص عليها في صلب الدستور، لكن مساندة تنفيذها وتبنيان تشكيلها يبقى رهيناً بصور

(الفصل 19)

وغير أن الدستور نص على السعي نحو المناصفة من خلال مقتضيات من شأنها تشجيع تكافؤ الفرض بين النساء والرجال في ولوج الوظائف الانتخابية، وفي الترشح للانتخابات، شرط بلوغ سن كل مواطن أو مواطنة الحق في التصويت والرشد القانوني، والتنفتح بالحقوق المدنية والسياسية، وينص القانون على مقتضيات من شأنها تشجيع تكافؤ الفرض بين النساء والرجال في ولوج الوظائف الانتخابية (الفصل 30)، إلا أنه -الدستور- لم يذهب بعيداً في هذا الاتجاه، في ما يخص الولوج إلى الوظائف العمومية أو الوظائف المؤسسية العمومية أو الوظائف الوظيفية، من أجل ضمان حقوقهم وحياتهم، وإنما وجداً، وذلك من خلال التشجيع مع مختلف الدول المستقلة للهجرة المغربية، ومختلف الفاعلين الدوليين في ميدان الهجرة، عن طريق نهج سياسة تشاركية وتعاونية وصوار جيد وبناء، من أجل تقريب وتنشألات في ما يتعلق بحقوق المغاربة المقيمين في الخارج.

- رابعاً، الهيئة المكلفة بالمناصفة ومحاكمة جميع أشكال التمييز، المحددة بموجب الفصل 19 من هذا الدستور، وتشترط صفة خاصة، على احترام الحقوق والحريات المضمون عليها في نفس الفصل المذكور، مع مراعاة الاختصاصات المسندة للمجلس الوطني لحقوق الإنسان (الفصل 164)، حيث يتمتع الرجل والمرأة على قدم المساواة، بالحقوق والحريات المدنية والسياسية والاقتصادية والاجتماعية والثقافية والبيئية الواردة في هذا الباب من الدستور، وفي مقتضياته الأخرى، وكذا في الاتفاقيات والمواثيق الدولية التي صادق عليها المغرب، وكل ذلك في نطاق أحكام الدستور، وتوابع المملكة وقوانينها.

بين الرجال والنساء، وتحدث لهذه الغاية هيئة للمناصفة ومكافحة كل أشكال التمييز

الاقتصادي وقدره المشرع على كفاءة حقوق المستثمرين واليوت السريعة والتجاعة والإصناف المطلوب، تلك أن الجهاض القضائي الإزلال يحتاج إلى تحسنة ولامعة مع شروبة التسمية الاقتصادية، فإلية التشريعية والقانونية تعترض من العناصر الهامة جداً للمداع الاستثنائي، فحة مقولة شائعة تفيد بأن راس المال جبان، لذلك فهو يشهد الأمان ولا شيء يبعث على الأمان لراس المال مثل وجود بيئة تشريعية سليمة ومحذرة ومستقرة كذلك، وجهاض قضائي حديث ترزه ومستقل، يسهر على احترام القانون ونيطه والتجديد بتقليد الأحكام القضائية الصادرة عنه، لأن تنفيذها هو الامر الأهم في المسطرة القضائية برمتها، وعدم التنفيذ يفلد القضاء هيئته وسلطته، فما جدوى المرقر القضائي إن لم يتخذ على أرض الواقع، وخصوصاً المقررات الصادرة ضد الدولة، والتي لا تنفذ في الغالب، مما يطرح إشكالات حقيقياً حول استقلال ونزاهة القضاء في بلاندا.

في هذا الصدد، يقول الملك الراحل الحسن الثاني، في خطاب صريح بتاريخ 31 مارس 1982: «الحرام معلق بكل قاض قاض للمغاربة تفكير خاص، إذا جاء الجفاف، والتأسيس للمشروع، ويدخل مع المؤسسات المالية في علاقات متشعبة من أجل الحصول على الفروض المالية اللازمة لتمويل المشروع، وفتح الحسابات البنكية والمبنية، وتقديم الخدمات البنكية المختلفة، ويعدل في علاقات إدارية أيضاً مع الجهات المستوردة، والزيرة للمشروع بمستلزمات الإنتاج والخصومات المختلفة، ومع الجهات المخرجة والضرورية من طرف الراحل الحسن الثاني إلى خدمة المواطنين بشفاف وإخلاص، والابتعاد قدر الامكان عن كل المواقف والإجراءات المبدعة كل البعد عن القيم والأخلاق النبيلة، والتي تسمى في مؤسسة القضاء تكام مرفق عمومي في الدولة، وتبعيق بالتالي انتقال بلاندا إلى دولة القانون، وعلى هذا الأساس، فإن واجب التحلي بالنزاهة والاستقامة صفة أساسية يجب أن يتسم

قوانين تنظيمية، لم تر جميعها النور حتى الآن.

وفي نفس السياق تعد العدالة الانتقالية -كأهم نتائج حقوقية في مسيرة النضال من أجل الديمقراطية وتكريس دولة القانون، ووفرة المهود العالمي لترسيخ مبادئ حقوق الإنسان- محاولة لإعادة بناء الدولة الحديثة، على أسس الحرية والعدالة والمساواة.

ولعل أهم المحطات البارزة في تاريخ المغرب الحديث، والتي سبقي خالدة في وجدان كل المغاربة ما اعترضته هيئة الأنصاف والصالحة، كمنوعج حي للعدالة الانتقالية، من قرارات هامة، بدءاً بالإفراج بحصول انتباهات جسيمة لحقوق الإنسان خلال فترة ما سمي بسنوات الرصاص، وصولاً إلى تخليص جلسات عمومية للاستماع إلى المخضريين، بهدف كشف الحقيقة والوقوف على وقائع وأحداث حية في الماضي الحقوقي لبلاندا، وذلك من أجل فهمه وتحطيه وعدم تكريسه والمصالحة معه، ليتم طي صفحة مؤلمة من تاريخنا ملياً نهائياً، والمضي بعد ذلك، بكل قلة، نحو بناء مستقبل أفضل، يسوده السلم والوئام والتجدي في إطار التنمية والرخاء.

وإذا كان المغرب يعرض اليوم في تجربة رائدة وبخطوات ثابتة في طريق التحديث والديمقراطية وتكريس دولة القانون ومحاكمة الفساد، ومدى الظلم والإستبداد ونهج أسلوب الحكم الصالح، فلاننا نسجل، في الوقت نفسه، ضرورة اتخاذ إجراءات عملية تعزز للقاهاموان في الدولة، وإخصاص ما يتعلق به - إصلاح منظومة العدالة، حيث إن هذا القطاع على صلة وثيقة، ليس فقط بحقوق المتقاضين وبدولة القانون ومحاكمة الرشوة والفساد، بل الأمر يمتد أيضاً للمجال

جميع الإصلاحات التي قام بها المغرب، وهي مقدمة جداً، قد تبقى إصلاحات شكلية، ولا يكفي لها التحقق ككيفية عملية ومادية، إذا لم يتم خلق الكليات اللازمة لضمان خضوع الدولة للقانون الأساسي للملأ، في مجال علاقاتها بمواطنيها، فإليات المراقبة هذه غالباً ما تم النص عليها في صلب الدستور، لكن مساندة تنفيذها وتبنيان تشكيلها يبقى رهيناً بصور



تقاضي

تنظم اللجنة الجهوية لحقوق الإنسان بالدار البيضاء سطات، والشبكة العمالية للقانون من أجل المصلحة العامة، وجمعية عدالة، ورشة تدريبية إقليمية حول التقاضي الاستراتيجي: الترافع بواسطة الفيديو واستخدامه كدليل. هذه الورشة التدريبية المنظمة بدعم من المكتب الإقليمي لمؤسسة أوين سوسايتي، ستعرف مشاركة 30 مدافعا عن حقوق الإنسان من محامين ونشطاء ميدانيين وفاعلين حقوقيين من كل من لبنان وفلسطين والأردن وسوريا ومصر وتونس والجزائر، فضلا عن المغرب.



ورشة تدريبية بالبيضاء لفائدة مدافعين عن حقوق الإنسان من المغرب ودول عربية

فاطمة ياسين

خلال التحقيقات المرتبطة بخروقات حقوق الإنسان وتشكل الورشة، حسب البلاغ نفسه، فرصة لتبادل الخبرات والتجارب بين عدد من المحامين والخبراء والفاعلين الحقوقيين من العالم العربي في ميدان التقاضي الاستراتيجي ودوره في الحد من انتهاكات حقوق الإنسان، وضمان شروط المحاكمة العادلة في القضايا المعروضة على المحاكم.

مع منظمة وويتنيس ومنظمة إين-ماب الأمريكيتين، إلى تحسيس وتوعية المحامين المختصين في قضايا حقوق الإنسان والتقاضي الاستراتيجي، والنشطاء الميدانيين حول استخدام مقاطع الفيديو للترافع حول مختلف القضايا الحقوقية، والرفع من قدراتهم التقنية في تصوير واستعمال مقاطع الفيديو من أجل تعزيز قيمتها الإثباتية واستغلالها كدليل

بواسطة الفيديو واستخدامه كدليل، الثلاثاء الأربعاء المقبلين بالدار البيضاء. وذكر بلاغ اللجنة الجهوية لحقوق الإنسان أن الورشة التدريبية سيشارك فيها 30 مدافعا عن حقوق الإنسان، من محامين ونشطاء ميدانيين وفاعلين حقوقيين من لبنان، وفلسطين، والأردن، وسوريا، ومصر، وتونس، والجزائر، بالإضافة إلى المغرب. وتهدف الورشة، المنظمة بشراكة

تنظم اللجنة الجهوية لحقوق الإنسان للدار البيضاء سطات، والشبكة العالمية للقانون من أجل المصلحة العامة، وجمعية عدالة، بدعم من المكتب الإقليمي لمؤسسة أوبن سوسايتي، ورشة تدريبية دولية حول التقاضي الاستراتيجي: الترافع

تزامناً مع اليوم العالمي لمناهضة العنف تجاه النساء: ندوة حول وضعية المساواة والمناصفة بالمغرب

نظم مركز الدراسات حول مساواة النوع والسياسات العمومية يوم الأربعاء 25 نونبر مائدة مستديرة حول وضعية المساواة والمناصفة بالمغرب وذلك على ضوء تقرير المجلس الوطني لحقوق الإنسان، وهو التاريخ الذي تزامن مع اليوم العالمي لمناهضة العنف تجاه النساء، وقد شارك فيها كل من الأستاذ المساتي حقوقي وباحث في الشؤون الإسلامية والأستاذة فتيحة مقنع هي محامية بجهة مكناس ونائبة برلمانية.

استهلّت الأستاذة نعيمة بنيحي رئيسة المركز هذه الندوة بكلمة افتتاحية رحبت فيها بالحضور من جهة، وأكدت على أن هذه الندوة الافتتاحية للمركز تأتي بمناسبة هذا اليوم العالمي من جهة، وكذلك للمساهمة في النقاش الدائر حول التقرير الأخير للمجلس الوطني لحقوق الإنسان، كما ذكرت بالسياق الوطني والدولي في مجال المساواة بين الجنسين ووقفت عند تقرير المنتدى الاقتصادي العالمي لسنة 2015 الذي صنف المغرب في الدرجة 139 سنة 2014 وبالتالي فقد سجل تراجعاً بالنسبة للسنة الماضية وهو امر مقلق. الا ان تقدم مشروع هيئة المناصفة ومكافحة كل اشكال التمييز امام مجلس النواب والذي سيشرع في مناقشته في الايام القليلة القادمة يعتبر بالمقابل مؤشراً ايجابياً في مجال ترسيخ المقتضيات الدستورية في المجال. بعده أعطت الكلمة للسيد العربي ايعيش عضو المركز الذي قدم أهم مضامين وخلاصات التقرير من جهة، ومن جهة أخرى قدم بعض الملاحظات على هذا التقرير، وبعده أعطيت الكلمة للسادة المتدخلين..

تحدث الأستاذ الباحث في مداخلته التي تطرقت لموضوع توصية المجلس الوطني لحقوق الإنسان حول أعمال المناصفة بين الرجال والنساء في الإرث عن ردود الأفعال المختلفة التي خلفتها متسائلاً عن إمكانيات إعادة قراءة النصوص الدينية بالنظر لاختلاف السياقات؟ وذلك كما فعل الخليفة عمر بن الخطاب عندما عطل نص قطع يد السارق لعدم توفر الشروط، وهو ما يدل على إمكانية الاجتهاد مع وجود النص.

ومن جهة أخرى تساءل الباحث عن مدلول آية الإرث "يوصيكم الله في أولادكم للذكر مثل حظ الأنثيين..." إن كانت تتحدث عن الوصية أم الإرث، وبالتالي هل نحن أمام حظ أم نصيب؟ ليجيب بأن هذه الآية خضعت لتفسيرات متناقضة بسبب الصراع بين السنة والشريعة، وهو ما يجب حسبه إعادة قراءة الآيات بأساليب جديدة تواكب الواقع والتشريعات الدولية، ليختم بأنه على النظام السياسي الحسم في ثنائية التقليد والحداثة، واختيار إحداهما.

أما الأستاذة فتيحة مقنع فقد تطرقت إلى جانب آخر من التقرير وهو المتعلق بصعوبات ولوج النساء للعدالة، حيث أشارت إلى أن وضعية النساء عرفت تطوراً مهماً في المغرب خلال العشر سنوات الأخيرة خاصة بعد إحداث خلايا الاستماع للنساء المعنفات في مراكز الأمن، ووضع خط أخضر رهن إشارتهن، وتفعيل المساعدة القضائية للنساء المعوزات... لكن رغم كل هذا فإن النساء لا زلن يجدن صعوبة في الولوج للعدالة، بسبب مجموعة من الإكراهات الموضوعية منها تفشي الفقر والأمية وتعقد المساطر، لتتساءل هل نحن في حاجة إلى إحداث القوانين؟ أم في حاجة إلى تفعيلها؟ لتختتم مداخلتها بالتأكيد على ضرورة تفعيل المساعدة القضائية وأن تؤدي الدولة أتعاب المحامي ومصاريف المفوض القضائي... وتتساءل عن كيفية تسهيل ولوج النساء للعدالة؟

العلم الإلكترونية: متابعة

اليازمي يقطع الصالير على أعضاء المجلس الوطني

مسافة on: 2015/11/28 12:00:24 In: أش واقهر الرئيسية لا يوجد تعليقات

كود : مكتب الرباط//

أوقف إدريس اليازمي رئيس المجلس الوطني لحقوق الإنسان جميع تعويضات وامتيازات أعضاء المجلس الوطني سواء على المستوى المركزي أو الجهوي وكشفت مصادر مطلعة أن سبب التوقيف يرجع إلى تجاوز الأعضاء لولايتهم التي كانت محددة في أربع سنوات حيث انتهت في شهر مارس الماضي.

وأضافت المصادر أن رئيس المجلس بالإضافة إلى محمد الصبار الأمين العام للمجلس مازال يحتفظان بتعويضاتهم لكون مدتهم انتدابهم محددة في ست سنوات.

في ارتباط بذلك وافقت الأمانة العامة على مشروع قانون المتعلق بتنظيم المجلس الوطني الذي أعده اليازمي بعيدا عن أنظار الحكومة التي ستكتفي بالمصادقة عليه

<http://www.goud.ma/%D8%A7%D9%84%D9%8A%D8%A7%D8%B2%D9%85%D9%8A-%D9%8A%D9%82%D8%B7%D8%B9-%D8%A7%D9%84%D8%B5%D8%A7%D9%84%D9%8A%D8%B1-%D8%B9%D9%84%D9%89-%D8%A3%D8%B9%D8%B6%D8%A7%D8%A1-%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%AC%D9%84%D8%B3-185824/>

الحقاوي في قفص الاتهام.. زوبعة اليازمي و”بوزات” منيب وخضوع سيطايل!!

علي أوحافي

كانت بسيمة الحقاوي، وزيرة التضامن والمرأة والأسرة والتنمية الاجتماعية، صريحة ومباشرة في إجاباتها خلال حلولها ضيفة على برنامج “في قفص الاتهام” على ميد راديو، أول أمس الجمعة (27 نونبر).

الوزيرة القيادية في حزب العدالة والتنمية و**جهة سهام النقد إلى إدريس اليازمي، رئيس المجلس الوطني لحقوق الإنسان، بخصوص توصية المساواة في الإرث**، واعتبرت أنها غير منطقية، قائلة: “أنا عندي ملاحظة على التقرير، جاني بحال شي زوبعة في فنجان وواحد القيامة ناضت على تقرير مكرر تم فيه تجميع المعطيات اللي نتجتها المندوبية السامية للتخطيط ومجموعة من التقارير وتحطات معاهم جملة المساواة، وملي تكلم التقرير على المرأة كان خصو يعطي أولويات لمشاكل المرأة المغربية على الخصوص، فنساؤنا اليوم باقين ما كياخدوش حقهم الشرعي، ودابا خاص نأطرو النساء باش ياخذو هاد الحق”.

وتساءلت: “ما عرفتش شكون كيصاوب ليهم التقارير واش شي كاييني”.

وسخرت الوزيرة مما أسمته “بوزات” بعض المناضلات أمام الكاميرات، في إشارة إلى نبيلة منيب، الأمانة العامة للحزب الاشتراكي الموحد، ردا على تصريح سابق لمنيب اعتبرت فيه ان الحقاوي غير مؤهلة للدفاع عن حقوق المرأة لجهلها بمطالبها.

ورغم أن بسيمة الحقاوي عبرت عن ارتياحها لوجود امرأة على رأس مؤسسة مثل القناة الثانية، إلا أنها قالت إن من حقها أن تبدي رأيها في طريقة تسيير سميرة سيطايل.

وقالت الوزيرة: “مزيان نشوفو مرا على رأس مؤسسة إعلامية، ولكن كذلك لا بد أن هاد السيدة ما تخضعش للتعليمات وما تخضعش لما يدخل في هوى النفس”.

العثماني : الاستقلال أريد له أن يكون تابعا ل”البام” و الحسم في قضية الارث يعود الى الملك

صنف سعد الدين العثماني رئيس المجلس الوطني لحزب العدالة و التنمية و وزير الخارجية السابق، المصوتين على حزب بنكيران الى ثلاثة فئات رئيسية : الأولى مواطنون مغاربة يقتسمون المرجعية الفكرية والتأسيسية للحزب ، وفئة ثانية صوتت على الحزب لأن مناضليه برهنوا في تجاربهم التدييرية و التمثيلية شفافية ونزاهة كبيرة ولم يكونوا من اللاهثين وراء الثروة، و الفئة الثالثة وهي الفئة الكبرى صوتت للعدالة و التنمية عقابا لباقي الأحزاب بسبب انقساماتها و ممارستها غير الديمقراطية .

كما استبعد العثماني في استجواب له مع يومية المساء لنهاية الأسبوع أي إمكانية للتحالف مع حزب الأصالة و المعاصرة لكونه اختار مواجهة العدالة والتنمية بطرق غير ديمقراطية وقام بحملات تحريضية ضد الحزب و جمع أحزاب المعارضة لمواجهة العدالة و التنمية ومنعها من التحالف معه.

وأضاف العثماني في نفس الاستجواب أن حزب الاستقلال يسير في الطريق الصحيح و لا يليق به و هو حزب وطني عريق أن يبقى تابعا لحزب الأصالة و المعاصرة أو هكذا أريد له على حد تعبيره كما أكد على حق الاستقلال في التموقع في المعارضة شريطة أن لا يكون ذلك بدافع التحامل و التهجم .

وفي رده حول توصية المجلس الوطني لحقوق الانسان حول تقاسم الإرث بين الرجل والمرأة ، صرح العثماني بأن مجلس حقوق الانسان لم يكن موقفا خاصة فيما يتعلق بقضية المساواة في الإرث التي ورد فيها نص قرآني صريح ، كما أكد أن الفصل 41 من الدستور جعل كل القضايا الدينية بيد أمير المؤمنين وإلى المجلس العلمي الأعلى لكونه الجهة الوحيدة المخول لها بإصدار الفتاوى التي تعتمد رسميا .

<http://insafpress.com/%D8%B5%D8%AD%D9%81-%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%BA%D8%B1%D8%A8-%D8%A7%D9%84%D8%B9%D8%AB%D9%85%D8%A7%D9%86%D9%8A-%D8%A7%D9%84%D8%A7%D8%B3%D8%AA%D9%82%D9%84%D8%A7%D9%84-%D8%A3%D8%B1%D9%8A%D8%AF-%D9%84/>

21^e Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur **le changement climatique**

Synthèse vocale

21^e Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique
Ouverture de la COP 21 avec la participation de SM le Roi

La Conférence des parties à la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP21), a entamé lundi matin ses travaux au Bourget en région parisienne avec la participation de SM le Roi Mohammed VI, accompagné de SAR le prince Moulay Rachid.

Au début de cette conférence, les participants ont observé une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats du 13 novembre de Paris.

Plus de 150 chefs d'Etat et de gouvernement prennent part à cette conférence en vue de parvenir à un accord à la fois équilibré, ambitieux et contraignant en vue d'assurer un meilleur avenir de la planète.

Cette conférence universelle, présidée cette année par la France, a pour principal objectif d'amener les Etats à s'entendre sur un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays pour maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2 C.

COP 21 : la forte présence marocaine témoigne de la prise de conscience des enjeux climatiques

La forte présence marocaine à la Conférence des Nations unies sur le climat (COP 21) témoigne de la prise de conscience à la fois par les acteurs politiques que ceux de la société civile quant aux enjeux et défis imposés par les changements climatiques, a affirmé, lundi à Paris, la ministre déléguée chargée de l'Environnement, Hakima El Haité.

Le Maroc est fortement mobilisé avec une représentation massive de 700 délégués dont 150 représentant la société civile, a-t-elle indiqué dans une déclaration à la presse en marge de l'ouverture de cette conférence qui, a-t-elle dit, revêt une importance cruciale pour l'avenir de l'humanité.

La ministre a également souligné que la participation de SM le Roi Mohammed VI à cette conférence témoigne de l'intérêt accordé par le Souverain à la question de la lutte contre le changement climatique, érigée en priorité nationale.

Elle a en outre expliqué que le Maroc est représenté à la Conférence de Paris par quatre pavillons dont 3 au site du Bourget et un au grand palais, mis en place par l'Office national marocain du tourisme (ONMT).

Mme El Haité a, à cet égard, fait savoir que plusieurs activités et conférences seront tenues au pavillon de la délégation marocaine avec la participation d'acteurs publics et de ministres marocains et d'autres pays.

Le Maroc a également mis en place un pavillon dédié à la COP 22, prévue en 2016 à Marrakech, qui présentera les grands axes et la vision du Royaume pour préparer cette conférence, a-t-elle ajouté.

Le troisième pavillon connaîtra la participation notamment des acteurs privés en vue de mettre en exergue le savoir-faire marocain en matière de lutte contre le changement climatique, a-t-elle indiqué, ajoutant que le pavillon du grand palais a pour objectif de promouvoir la destination Maroc sur le segment du tourisme durable.

" Nous soutenons un accord réussi à Paris pour aboutir à un accord réussi à la COP 22", a dit Mme. Haité.

Les délégations de 195 pays en plus de l'Union européenne prennent part jusqu'au 11 décembre à la COP21 pour tenter de parvenir à un accord à la fois équilibré, ambitieux et contraignant en vue d'assurer un meilleur avenir de la planète.

Cette conférence universelle, présidée cette année par la France, a pour principal objectif d'amener les Etats à s'entendre sur un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays pour maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2 C.

SM le Roi prend part à Paris à la séance d'ouverture de la COP21

SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, prendra part, lundi à Paris, à la séance d'ouverture de la 21ème Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques, annonce le ministère de la Maison Royale, du Protocole et de la Chancellerie dans un communiqué. Néanmoins, du fait de la persistance de l'extinction de voix qui affecte le Souverain, SM le Roi a chargé SAR le Prince Moulay Rachid de donner lecture de l'Allocution Royale qui sera prononcée pendant cette séance inaugurale de la conférence.

La lecture de l'allocution royale se fera en présence de SM le Roi Mohammed VI, précise le communiqué dont voici le texte intégral :

"Le Ministère de la Maison Royale, du Protocole et de la Chancellerie annonce que, à la suite de l'invitation

de Son Excellence le Président François Hollande, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, prendra part, comme prévu, à la séance d'ouverture de la 21ème Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques, le 30 novembre 2015 à Paris.

Néanmoins, du fait de la persistance de l'extinction de voix qui L'affecte, Sa Majesté le Roi a chargé SAR le Prince Moulay Rachid de donner lecture de l'Allocution Royale qui sera prononcée pendant cette séance inaugurale de la conférence.

Cette lecture se fera en présence de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le glorifie.

Que Dieu préserve Sa Majesté le Roi, Lui accorde prompt rétablissement et Le comble de Ses bienfaits .

Arrivée de SM le Roi sur le site de la COP 21

SM le Roi Mohammed VI, accompagné de SAR le Prince Moulay Rachid, est arrivé lundi en fin de matinée sur le site de la Conférence des parties à la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP21).

A son arrivée, le Souverain a été accueilli par le président français François Hollande et le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-Moon.

SM le Roi a ensuite été salué par la ministre française de l'Ecologie Ségolène Royal et d'autres membres du gouvernement français.

Plus de 150 chefs d'Etat et de gouvernement prennent part à cette conférence en vue de parvenir à un accord à la fois équilibré, ambitieux et contraignant en vue d'assurer un meilleur avenir de la planète.

Cette conférence universelle, présidée cette année par la France, a pour principal objectif d'amener les Etats à s'entendre sur un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays pour maintenir le réchauffement mondial au-dessous de 2 C.

A rappeler que la COP 22 se tiendra en 2016 à Marrakech.

La COP 21 : réunion de la dernière chance pour sauver la planète

Les dirigeants du monde se donnent rendez vous, ce lundi à Paris, pour une réunion jugée par les experts

comme étant celle de la dernière chance pour sauver la planète si l'on réussit à adopter un accord sur le climat.

L'accord de Paris espéré par les Etats membres de la convention des Nations unies sur le changement climatique, qui en est à sa 21ème réunion, vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre pour maintenir l'élévation de la température moyenne de la planète au-dessous de 2 C afin d'éviter des changements climatiques chaotiques.

La commission européenne, partie prenante de ce grand challenge mondial estime qu'un accord sur le climat ne peut être crédible que s'il comprend des engagements clairs de la part des gouvernements de se diriger vers des économies à faible intensité de carbone et un mécanisme permettant de réexaminer régulièrement le niveau d'ambition collective et, le cas échéant, de le relever, ainsi que des règles fermes en matière de transparence et de responsabilisation. Autrement dit, les pays doivent déclarer à chaque fois leurs niveaux respectifs de contribution à la dégradation du climat et assumer les conséquences qui en découlent.

L'accord de Paris exigera pour la première fois que tous les pays prennent des mesures spécifiques pour réduire leurs émissions au fil du temps, en fonction de leur situation nationale. A l'occasion de la conférence de Paris, de nombreux pays ont fait part de leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour l'après-2020, sous la forme de contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN).

Plus de 170 pays, à l'origine de plus de 95 pc des émissions mondiales, ont présenté leurs CPDN. Cet effort inédit est jugé comme une avancée considérable et un indice clair de la volonté politique commune de tous les gouvernements de prendre à Paris des mesures décisives en matière de changement climatique.

Le Maroc, qui est étroitement associé à la France pour la réussite de cette conférence planétaire, a été l'un des premiers pays à déposer son projet de contribution nationale sur les changements climatiques (Intended Nationally Determined Contribution -INDC). Il s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030 de 32 pc par rapport aux émissions projetées pour la même année selon un scénario "cours normal des affaires".

Le Maroc est également fortement mobilisé pour la réussite de la COP21 en menant des actions pour rapprocher les points de vue et réduire les divergences dans l'objectif de parvenir à un accord audacieux et salvateur pour la planète. Il a d'ailleurs abrité en octobre dernier une réunion co-organisée avec la Commission européenne pour encourager les pays réticents à faire de leur mieux en vue d'un accord sur le climat.

L'engagement du Maroc à contribuer à la réussite de la conférence de Paris s'est également illustré dans

"L'Appel de Tanger, pour une action solidaire et forte en faveur du Climat", lancé en septembre dernier par SM le Roi Mohammed VI et le président français François Hollande.

Cet appel a été à l'origine d'une prise de conscience mondiale quant à l'urgence d'entreprendre une action solidaire et forte en faveur du climat et la nécessité d'agir "vite, bien et collectivement" pour amplifier la lutte contre le dérèglement climatique et la nécessité d'accélérer la transition vers une "économie mondiale verte".

Cependant, face à l'optimisme affiché quant à la perspective de la COP 21, beaucoup de questions restent en souffrance, particulièrement le degré d'opposabilité de l'accord prévu et le financement de l'économie propre.

Pour être contraignant, l'accord de Paris devra prévoir des mécanismes juridiques qui lui garantissent une force exécutoire. Cela dépendra de la volonté politique des Etats.

Quant à la transition mondiale vers une économie à faible intensité de carbone, elle exige la mise à disposition de fonds qui s'élèvent à des milliards, voire des milliers de milliards d'euros. De nombreux pays auront besoin d'un soutien continu pour que les efforts déployés au niveau mondial soient couronnés de succès.

Pour le Maroc, la réalisation de l'objectif inscrit dans sa contribution nationale de réduction de gaz à effet de serre représente un investissement global estimé à 45 milliards de dollars entre 2015 et 2030, dont 35 milliards sont conditionnés par l'accès du pays à de nouvelles sources de financement et un appui additionnel par rapport à celui reçu au cours des dernières années, dans le cadre d'un nouvel accord contraignant sous l'égide de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

(MAP-30/11/2015)

Entretiens à Paris entre Salaheddine Mezouar et ses homologues brésilien et paraguayen

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération Salaheddine Mezouar, s'est entretenu, dimanche à Paris, avec le ministre brésilien des Affaires extérieures Mauro Vieira et le ministre paraguayen des Affaires étrangères Eladio Loizaga, des moyens de consolider davantage les relations bilatérales et de coordonner leurs positions concernant les questions d'ordre régional et international d'intérêt commun.

Dans une déclaration à la presse, à l'issue de ces entretiens, M. Mezouar a fait état de la forte dynamique qui caractérise les relations entre le Maroc et le Paraguay, de leur vision commune du monde et de leur

ferme volonté d'affermir davantage ces liens dans le cadre du partenariat sud sud.

Il a également indiqué avoir évoqué avec M. Eladio Loizaga, l'ouverture, au début de l'année prochaine, de l'ambassade du Maroc au Paraguay.

M. Mezouar a souligné d'autre part, que ses entretiens avec son homologue brésilien ont porté sur les moyens de renforcer les relations entre les deux pays pour englober divers domaines de coopération, ajoutant que les deux parties ont convenu de consolider la coordination entre les institutions élues et les régions du Maroc et du Brésil.

Evoquant la coopération économique et commerciale entre les deux pays, M. Mezouar a indiqué que son interlocuteur lui a fait part de l'intérêt manifesté par de grands groupes industriels brésiliens d'investir au Maroc et de conquérir de nouveaux marchés en Afrique, en nouant des partenariats gagnant-gagnant.

Par ailleurs, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération a relevé que la coopération entre le Maroc d'une part, et le Brésil et le Paraguay en matière de préservation de l'environnement a été abordée lors de ces entretiens, sachant que le Royaume abritera, en 2016 à Marrakech, la Conférence internationale sur le climat (COP 22).

Il a souligné à cet égard, que les conclusions de la COP 21 à Paris, dont les travaux débiteront lundi, constitueront une base pour la réussite de la COP 22 à Marrakech, mettant l'accent sur la nécessité pour les pays du Nord et du Sud de conjuguer leurs efforts pour réunir toutes les conditions de succès à ces deux événements majeurs et de sauver la planète du dérèglement climatique.

Le Maroc en mouvement pour réaliser ses engagements pris en matière de réduction de gaz à effet de serre

Le Maroc, qui abritera en 2016 la Conférence des Nations unies sur le climat (COP 22), est en mouvement pour réaliser ses engagements pris en matière de réduction de gaz à effet de serre, a affirmé, samedi à Paris, la ministre déléguée chargée de l'Environnement, Hakima El Haité.

Treize pour cent de ces engagements sont déjà intégrés dans les politiques publiques du Royaume, a souligné Mme El Haité qui intervenait lors d'une conférence sous le thème "De la COP 21 à la COP 22 : Quels sont les enjeux pour le Maroc ? Les défis sont-ils seulement climatiques ou sont-ils également porteurs de velléités économiques ?", organisée par l'Association des lauréats marocains des grandes écoles françaises.

A rappeler que les engagements du Maroc portent sur l'objectif national de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de 13 pc en 2030.

Mme El Haité a par ailleurs mis l'accent sur le plan d'action mis en place par le Maroc pour promouvoir le développement durable en tant que modèle de développement national, soulignant que grâce à ces initiatives le Royaume est cité aujourd'hui comme exemple à suivre par la communauté internationale.

La ministre a aussi souligné que SM le Roi Mohammed VI prend ce dossier à cœur et supervise les différentes stratégies lancées dans ce domaine, rappelant que le Souverain a initié la charte de développement durable.

L'intérêt porté par le Royaume au développement durable s'est traduit par sa constitutionnalisation en 2011, a-t-elle rappelé, ajoutant que l'engagement réel et concret du Maroc en faveur des questions climatiques se concrétise dans les différentes politiques nationales qui s'inscrivent dans une logique de durabilité.

Mme El Haité a, d'autre part, insisté sur le rôle que le Maroc est appelé à jouer notamment au sein des groupes africain et du 77 lors des négociations en vue de parvenir à un accord à l'occasion de la COP 21 qui se tient du 30 novembre au 11 décembre à Paris, soulignant que la société civile est aussi invitée à agir en sensibilisant aux effets du changement climatique.

(MAP-29/11/2015)

La lutte contre le changement climatique, un investissement dans un monde plus sûr et plus stable (UNESCO)

L'UNESCO, qui participera à la Conférence des Nations unies sur le changement climatique, prévue du 30 novembre au 11 décembre à Paris, estime que la lutte contre le changement climatique est un investissement dans un monde plus sûr et plus stable.

Dans un communiqué rendu public à deux jours de l'ouverture de la COP 21, l'organisation onusienne souligne que le changement climatique est une condition du succès de cette Conférence, qui doit envoyer un signal fort et clair aux gouvernements, aux citoyens, aux secteurs privé et public, et montrer que la transformation des sociétés est "inévitabile, salutare et déjà à l'œuvre".

Tout en soulignant que le changement des mentalités passe inéluctablement par l'éducation, la science, la culture et la communication, l'UNESCO relève qu'elle va présenter, lors de cette conférence, le travail

qu'elle a effectué pour limiter le changement climatique et s'y adapter.

L'UNESCO disposera au site du Bourget (région parisienne), qui abritera les travaux de la COP 21, d'un pavillon qui lui permettra de présenter son action. Il sera inauguré par la directrice générale de l'Organisation Irina Bokova, le 30 novembre.

Des présentations multimédias et une série d'événements organisés dans le cadre de la COP21 permettront d'attirer l'attention sur la manière dont l'Organisation aide les sociétés à se transformer grâce au partage des connaissances scientifiques sur les questions liées au climat.

Il s'agit aussi de rappeler le rôle que joue l'Organisation concernant la sécurité de l'approvisionnement en eau, l'océan, l'éducation au développement durable et la culture.

Parmi les événements organisés par et avec l'UNESCO dans le cadre de la COP 21, figurent notamment une conférence internationale sur l'eau et les mégapoles, une journée consacrée aux océans, une réunion de haut-niveau sur l'éducation et le lancement, par la Fondation des Nations unies, de la campagne "Earth to Paris" sur les réseaux sociaux. Cet événement réunira des membres de la société civile, des entrepreneurs, scientifiques, innovateurs et citoyens pour échanger sur les solutions en matière de climat et envoyer un signal fort sur le rôle actif que chacun doit jouer pour lutter contre le changement climatique.

Engagement tous azimuts du Maroc pour relever les défis environnementaux

Fidèle à ses engagements internationaux et pleinement conscient de l'impératif de la préservation de l'environnement, le Maroc a inscrit cette question au coeur de tout projet de développement tout en enclenchant le virage d'une croissance verte.

Faiblement émetteur de gaz à effet de serre, mais confronté à l'instar de l'ensemble des pays aux risques du changement climatique, le Maroc a affiché très tôt son engagement dans ce domaine en dessinant progressivement les contours de sa propre vision et en instaurant les piliers d'une politique volontariste dans différents secteurs.

Le droit à un environnement sain et au développement durable a été d'ailleurs consacré dans la Constitution de 2011.

Afin de répondre de manière proactive aux défis des dérèglements climatiques, le Maroc s'est engagé à mettre en oeuvre des actions d'adaptation et d'atténuation dans le cadre d'une approche intégrée et participative en s'inscrivant dans un grand chantier fondé sur la croissance verte, la dépollution industrielle,

la mise à niveau environnementale et la sensibilisation.

Pour ce faire, il a été procédé à la mise en place d'un cadre institutionnel, juridique et financier, le but étant de concilier développement socio-économique et préservation de l'environnement.

La volonté de réaliser un développement résilient aux impacts négatifs du changement climatique s'est traduite notamment par l'adoption en 2014 de la loi-cadre portant Charte nationale de l'environnement et du développement durable, le renforcement de l'arsenal juridique par l'adoption d'une loi visant la protection du littoral et sa restauration et un Programme national de valorisation des déchets.

De surcroît, le Maroc a lancé plusieurs stratégies sectorielles volontaristes d'envergure intégrant la dimension environnementale, dans des domaines clés de l'économie nationale.

Pour répondre au défi du changement climatique qui impacte significativement la disponibilité des ressources en eau, une Stratégie Nationale de l'Eau, établie à l'horizon 2030, a été mise en place avec pour principaux objectifs la gestion de la demande et la valorisation de l'eau, la gestion et le développement de l'offre à travers notamment la construction de 60 grands barrages, la préservation et la protection des ressources en eau, du milieu naturel et des zones fragiles.

Parallèlement, l'intérêt porté aux questions environnementales s'est traduit également par la mise en place d'un programme ambitieux des énergies renouvelables et propres, solaire et éolienne et d'une stratégie nationale d'efficacité énergétique, visant à réduire de 12 pc la consommation d'énergie d'ici 2020 et de 15 pc en 2030.

Conscient de l'avenir prometteur des sources d'énergie verte, le Maroc s'est fixé une politique ambitieuse en matière d'énergies propres visant à les diversifier, contenir la hausse de la facture énergétique et réduire sa dépendance énergétique et les émissions de gaz à effet de serre, tout en tenant compte des aspects du développement durable et de la protection de l'environnement.

Ainsi, le développement des énergies renouvelables a été érigé en priorité pour porter leur part à 42 pc de la capacité totale à l'horizon 2020.

Afin d'accroître significativement la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique, le Maroc compte particulièrement sur des méga-projets tels le parc solaire de Ouarzazate, la plus grande centrale solaire au monde, et celui, éolien, de Tarfaya.

Cet élan sera renforcé à la faveur du lancement prochain de la première phase du projet Noor I de 160

MW, qui doit permettre au Royaume d'accéder à l'indépendance énergétique.

Le projet marocain de l'énergie solaire vise la mise en place en 2020 d'une capacité de 2.000 mégawatts, ce qui représente une capacité de production de 38 pc de la puissance installée à fin 2008 et 14 pc de la puissance électrique à l'horizon 2020.

A la faveur de cette dynamique, le Maroc est au cœur de l'agenda mondial du climat. En témoigne notamment "l'appel de Tanger" pour une action solidaire et forte en faveur du climat, qui a consacré son rôle majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Signe de sa contribution aux efforts de lutte contre le changement climatique, le Maroc a abrité en octobre dernier un forum international sur les contributions nationales des pays dans le cadre de la Convention-cadre sur le changement climatique, en préparation à la Conférence des parties (COP 21) qui réunira, à Paris du 30 novembre au 11 décembre près de 196 pays qui doivent y sceller un accord limitant à 1,5 ou 2 degrés les émissions de gaz à effet de serre.

En prélude de la COP21, le Maroc avait annoncé son engagement de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 13 pc en 2030, avec une possibilité de réduction additionnelle de 19 pc sous réserve d'un appui financier international, qui porterait ainsi l'effort de réduction à 32pc à l'horizon 2030.

Cet objectif correspond à une réduction cumulée de 401 Mt éq-CO2 sur la période 2020-2030, en nécessitant un investissement global de l'ordre de 45 milliards de dollars d'ici 2030, dont un montant de 35 milliards de dollars sera sollicité au niveau de l'aide internationale.

Le Maroc jouera certainement un rôle clé à Paris dans la mesure où il assurera la présidence de la COP 22 qu'il abritera l'année prochaine, illustrant de nouveau son implication réelle et sa mobilisation inlassable en faveur des questions environnementales.

COP 21: les délégations de 195 pays à Paris en quête d'un accord ambitieux et contraignant

Les délégations de 195 pays en plus de l'Union européenne se donnent rendez-vous du 30 novembre au 11 décembre à Paris à l'occasion de la convention des Nations unies sur les changements climatiques (COP21) pour tenter de parvenir à un accord à la fois équilibré, ambitieux et contraignant en vue d'assurer un meilleur avenir de la planète.

Cette conférence universelle, présidée cette année par la France et à laquelle prendront part également des représentants de 2.000 associations et ONG, près de 3.000 journalistes et 20.000 visiteurs, a pour principal

objectif d'amener les Etats à s'entendre sur un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays pour maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2 C.

L'un des moments de force de cette échéance cruciale pour l'avenir de l'humanité, sera le lundi 30 novembre avec la réunion de plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement dans l'objectif de donner un coup de pouce aux négociateurs et les inciter à rapprocher les points de vue et faciliter la recherche d'un consensus afin de promouvoir un nouveau modèle de développement sobre en carbone à l'échelle planétaire.

Plus de 150 chefs d'Etat et de gouvernement prendront ainsi part lundi aux travaux de la Conférence pour exprimer leur mobilisation et leur engagement politique à faire de cette échéance un succès.

La société civile sera également fortement présente sur le lieu de la conférence au Bourget en banlieue parisienne, où plus de trois cents événements, débats et conférences sont au programme.

Par ailleurs et suite aux attentats du 13 novembre à Paris, la sécurité de la COP 21 est devenue une priorité avec la mobilisation de 2.800 policiers et gendarmes sur le site du Bourget, tandis que près de 8.000 d'entre eux ont été déployés pour le rétablissement des contrôles aux frontières.

Sur un autre registre, le Maroc, qui abritera en 2016 la COP 22, est étroitement associé à la France pour mobiliser les partenaires, résoudre les problèmes ponctuels au niveau des négociations et fédérer autour de certains aspects car ces négociations sur le climat sont extrêmement complexes. Le Royaume a été ainsi le 38ème pays à présenter sa contribution, qui a été aussi la première d'un pays membre du groupe de négociation réunissant les pays arabes et la deuxième d'un pays africain, après celle du Gabon.

Cette contribution porte sur l'objectif national de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de 13 pc en 2030.

Le Maroc peut, en outre, jouer un rôle important au niveau de certaines délégations africaines ou certains groupes de pays arabes lors des négociations.

L'engagement du Maroc à contribuer à la réussite de la conférence de Paris s'est également illustré dans "L'Appel de Tanger, pour une action solidaire et forte en faveur du Climat", lancé en septembre dernier par SM le Roi Mohammed VI et le président français François Hollande.

Cet Appel constitue une sonnette d'alarme quant à l'urgence d'entreprendre une action solidaire et forte en faveur du climat et la nécessité d'agir "vite, bien et collectivement" pour amplifier la lutte contre le dérèglement climatique.

Le Maroc et la France appellent aussi à saisir les occasions des conférences de Paris et de Marrakech pour accélérer la transition vers une "économie mondiale verte", conciliant les aspirations légitimes au développement avec les impératifs de durabilité des ressources et de réduction des risques environnementaux.

Si la COP 21 sera la conférence des décisions, la COP 22 prévue à Marrakech sera celle de l'action pour la mise en œuvre des engagements pris à Paris.

(MAP-28/11/2015)

Plus de 150 chefs d'Etat et de gouvernement attendus à la COP 21

Plus de 150 chefs d'Etat et de gouvernement prendront part lundi aux travaux de la Conférence de Nations unies sur le climat (COP 21) à Paris pour exprimer leur mobilisation et leur engagement politique à faire de cette Conférence un succès, a-t-on indiqué mercredi de source officielle.

La société civile sera également fortement présente sur le lieu de la conférence au Bourget en banlieue parisienne, où plus de trois cents événements, débats et conférences sont prévus.

Une mobilisation importante, comportant de nombreux événements, est également prévue partout en France, a ajouté la même source, faisant savoir qu'en dépit des attentats du 13 novembre à Paris, tous ces événements sont maintenus, à l'exception des déplacements scolaires sur le site du Bourget.

La sécurité de la COP 21, qui se tient du 30 novembre au 11 décembre, sera ainsi une priorité avec la mobilisation de 2.800 policiers et gendarmes sur le site du Bourget, tandis qu'aux frontières près de 8.000 d'entre eux permettent la mise en œuvre du rétablissement des contrôles.

Par ailleurs, et afin d'assurer aux délégations un accès rapide sur le site du Bourget, les mesures nécessaires ont été prises pour renforcer et aménager les réseaux de transports en commun existants durant la conférence, en lien avec les opérateurs de transports concernés, indique-t-on de même source, soulignant que l'offre quotidienne de transports en commun sera augmentée avec 70.000 places supplémentaires chaque jour en bus et en train. A rappeler que les autorités ont recommandé de ne pas circuler les 29 et 30 novembre que par les transports en commun, qui seront gratuits et renforcés.

(MAP-25/11/2015)

Le Maroc, un pays phare en matière d'utilisation de l'énergie solaire et éolienne (secrétaire exécutif de la CEA)

30/11/2015

Le Maroc est un pays phare en matière d'utilisation de l'énergie solaire et éolienne, a souligné, mardi à Rabat, le secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), Carlos Lopes.

Le Maroc est un pays "ambitieux" qui s'est orienté vers la production "d'une énergie verte et propre", comme en témoigne le projet de réalisation de la station thermo-solaire d'Ouarzazate, la plus grande du monde, a indiqué M. Lopes dans une déclaration à la MAP, à l'issue d'un entretien avec la ministre déléguée auprès du ministre de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargée de l'Environnement, Hakima El Haite.

M. Lopes, qui a loué la politique énergétique "très claire" du Maroc, a affirmé que le Royaume est un modèle à suivre pour les pays de la région en matière d'efficacité énergétique.

Le secrétaire exécutif de la CEA a, par ailleurs, relevé qu'il a évoqué avec Mme El Haite, les défis climatiques auxquels font face les pays africains à la veille de la 21^e Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique (COP 21) qui aura lieu du 30 novembre au 11 décembre en France.

La CEA est la commission régionale du conseil économique et social de l'ONU (ESOSOC) chargée du continent africain. Elle a pour mission de soutenir le développement économique et social en Afrique et d'aider le continent à s'adapter aux grandes tendances mondiales tout en faisant entendre sa voix dans les rencontres et les processus décisionnels mondiaux tels que les nouveaux objectifs de développement durable.

(MAP-24/11/2015)

La délégation marocaine est fortement mobilisée pour la COP 21

La délégation marocaine est fortement mobilisée pour la 21^e Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique (COP 21) avec la participation de ministres, institutionnels et opérateurs économiques outre des représentants de la société civile, a relevé, lundi à Rabat, la ministre déléguée auprès du ministre de l'Énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, chargée de l'Environnement, Hakima El Haiti.

S'exprimant à l'ouverture d'une réunion de coordination de la délégation marocaine à la COP21, Mme El Haiti a également fait savoir que cette réunion vise à présenter l'état d'avancement des préparatifs à ladite Conférence et échanger sur les modalités de coordination de la participation du Maroc notamment dans le cadre des négociations, des side events et des espaces d'expositions.

La ministre a aussi souligné que la délégation marocaine envisage de mieux défendre la position nationale lors de ces négociations et mettre en valeur les progrès réalisés par notre pays en matière de politique de changement climatique et de développement durable d'une manière générale, en perspective de l'organisation de la 22ème Conférence des Parties à cette Convention à Marrakech l'année prochaine.

Intervenant par la même occasion, le président du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Driss El Yazami, a noté que le climat menace la jouissance des droits humains les plus élémentaires, notant le ferme engagement du Maroc à réussir la COP21 et par conséquent la COP22.

Le président du CNDH a, dans le même cadre, relevé l'impératif de renforcer la contribution de la société civile à ce débat international sur l'environnement de manière à hisser la prise de conscience quant aux enjeux climatiques et environnementaux.

De son côté, le directeur du Partenariat, de la coopération et de la communication au ministère de l'Energie, des mines, de l'eau et de l'environnement, Mohamed Benyahia, s'est arrêté sur le volet technique de la manifestation, notant que le futur accord de la COP21 de Paris ne prendra effet qu'à partir de 2020.

Et de préciser que le texte de l'accord reflète les positions des différentes parties prenantes et présente les propositions et les options formulées.

Quant au directeur des changements climatiques, de la diversité biologique et de l'économie verte, M. Mohamed Nbou, il a estimé que le Maroc, à travers sa participation à la COP21, se positionne au cœur de l'agenda mondial du climat avec un engagement continu sur 3 ans.

Il s'est également félicité de la présence forte du Maroc sur 3 sites au niveau de la manifestation avec un programme diversifié d'animation et de promotion, notamment au niveau du pavillon Maroc dédié aux délégations officielles, le stand COP22 et le pavillon Maroc à la galerie des solutions, consacré au secteur privé.

La Conférence de Paris constitue une étape essentielle dans le processus de négociations climatiques et devrait convenir à un nouvel Accord international sur le Climat applicable à tous les pays et qui devra permettre de contenir le réchauffement global en deçà de 2 C.

(MAP-23/11/2015)

L'Institut français du Maroc organise différentes manifestations à l'occasion de l'événement Paris Climat 2015 COP 21

L'Institut français du Maroc, engagé dans la réflexion sur les changements climatiques, organisera différentes manifestations en se faisant l'écho de l'événement Paris Climat 2015 COP 21 (Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques).

A cette occasion, l'Institut français de Casablanca consacrera tout un mois à cet événement en proposant des expositions, des projections, des rencontres-débats et des ateliers pour tous les publics, apprend-on auprès de l'Institut.

Des expositions seront organisées sur "Le climat, change et nous?", "60 solutions pour le climat" et "Eduquer pour s'adapter au changement climatique", des visites guidées du mardi au samedi ainsi que des conférences sur les thématiques "Océans et climats" et "D'une COP à l'autre".

Des ateliers scientifiques et de recyclage seront aussi organisés jusqu'au 12 décembre en vue d'initier les enfants aux notions de climat, de réchauffement et d'environnement.

Figure aussi au programme un exercice d'argumentation qui se vaudra une réplique des commissions de l'ONU intitulé "La parole est à vous, 6 minutes pour convaincre" le 10 décembre.

"Les temps changent" une Docu-fiction réaliste de 88 mn de Marion Milne, traitant des répercussions écologiques, géopolitiques et économiques du réchauffement climatique et un film documentaire de 87 mn de Nathanaël Coste et Marc de la Ménardière intitulé "En Quête de sens" seront projetés respectivement le 25 novembre et le 7 décembre.

Ces événements seront organisés en partenariat avec Planète citoyenne, AXA assurance Maroc, l'Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre au Maroc (AESVT), l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation (AREF), l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et l'Office Scolaire Universitaire International (OSUI) ainsi que les Universités Hassan Ier et Hassan II de la région Casablanca-Settat.



«السيد محمد الهكاري رجل المهمات الصعبة والسيد عبد اللطيف قاسم محور الدينامية المدنية بالجنوب الشرقي» في حفل تكريم المجلس الوطني لحقوق الإنسان لموظفيه

جرى برحاب المجلس الوطني لحقوق الإنسان بالرباط، مساء يوم الجمعة 27 من شهر نونبر من العام 2015، تكريم ثلة من الموظفين الذين انتهى أوان مهماتهم أداءهم خدماتهم، بما هم موضوعون - وضعتهم مؤسساتهم الأصلية- رهن إشارة المجلس بناء على طلبه، فترات متعاقبة. حضر الحفل جل الموظفين العاملين وبالمركز وحيء بثلاث موظفين من جهة دعة تافيلالت، اثنان منهم سيكرمون والثالث جيء به طمعا في شهادته. وتقدم لافتتاح الحفل وإعطائه سياقه [بفتح القاف لأن المصدر يعمل فعله فيرفع الفاعل وينصب المفعول] الأستاذ محمد الصبار الأمين العام للمجلس الوطني لحقوق الإنسان ليعتذر في البدء عن عدم تمكن السيد رئيس المجلس الوطني لحقوق الإنسان من حضور الحفل المهمة ما حتم سفره إلى خارج الوطن، وكان السيد الرئيس قد دخل قاعة الحفل، ليسلم على الحاضرين، ويبلغ ذلك الاعتذار بنفسه، قبل استقامة المدعوين على شاكلة الحفل جالسين مفصحين عما يخالجه من عطف وحنان إزاء اللقطة الإنسانية.

ذكر الأستاذ محمد الصبار أن حدث التكريم من فكرة مديرية الموارد البشرية بالمجلس الوطني لحقوق الإنسان، اهدت إلى ذلك لصنع مناسبة الوقوف عند القيم المضافة التي أقامها المكرمون إلى مؤسسة المجلس: «وإننا لنشعر بنوع من الأسى والأسف لمغادرة هؤلاء هذه المؤسسة». قدم الأستاذ محمد الصبار المكرمين الست سيرهم الذاتية ومساهمهم المهني وسماهم، فكان السيد محمد الهكاري رجل المهمات الصعبة والسيد عبد اللطيف قاسم محور الدينامية المدنية بالجنوب الشرقي يمتد أداءه ليستغرق جل المواقع العمرانية والقبائل «من درعة إلى آخر نقطة بقبائل أيت عطا»، وتبين من مسار بعض المكرمين المهني غنى الأداء الحقوقي وقدمه بالمؤسسة، منذ السنوات الأولى من إحداث المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان، مروراً بفترة هيئة الإنصاف والمصالحة التي تجسد في عملها العدالة الانتقالية المغربية، كما هو حال الأستاذ مراد عفيف الذي ستستفيد محكمة النقض من تجربته المتراكمة إدارته الأصلية محكمة النقض. ولئن كانت الأستاذة نعيمة بن واكريم مديرة مديرية حماية حقوق الإنسان والرصد [بفتح الصاد] عبرت -تواضعا منها- عن قصورها في بلوغ مستوى الأستاذ محمد الصبار في التعبير عن وقع المناسبة وسياقها فقد كان لكلمتها وقع إيجابي على الحفل لملامستها ما يجب التركيز عليه من الخصل من ذلك وصفها الأستاذ مراد عفيف بنبل الأخلاق والاشتغال في صمت، ووصفها الأستاذة خديجة بن عمر بالتفاني في العمل، حيث كانت إلى حدود آخر لحظة، قبيل أوان الحفل، عاكفة بالمكتب تؤدي المهمة على وجهها. وأشير، عقب ذلك، إلى الأستاذة فاطمة عراش رئيسة اللجنة الجهوية لحقوق الإنسان بالرشيدية ورزازات لتكون شاهدة على ما قضته من فترة مع الأستاذين عبد اللطيف قاسم ومحمد الهكاري فأكدت ما ورد على لسان السيد الأمين العام «وهو يقدم ويكرم كل الأخوات والإخوان الذين اشتغلوا بالمجلس الوطني لحقوق الإنسان وقبل ذلك في المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان». وودت، قبل ذلك، أن تشكر من «اهتدى إلى هذه المبادرة لفائدة الذين اشتغلوا بكل تفان في المجلس الوطني لحقوق الإنسان، ليس تعبيرا عن انتهاء عملهم، ولكن تعبيرا فترة جديدة. ذلك أن الذين اشتغلوا في هذه المؤسسة هم مناضلون ومناضلات، وإن عمل المؤسسة يستمر مع المناضلين والمناضلات، ويفيد ذلك أن المؤسسة شريك المجتمع المدني»، وكما ورد على لسان السيد الأمين العام فإن «السيد عبد اللطيف قاسم والسيد محمد الهكاري محرك [دينامو] المجتمع المدني، في الجنوب الشرقي عامة وكذلك في ورزازات وزاكورة. إننا نعدكم وعدا يقضي باستمرار العمل مع الأخوين، إذ اللحظة ليست تعبيرا عن المغادرة ولكنه بداية حسنة لانطلاق عمل آخر تقوده المؤسسة مع الأخوين، هذه هي كلمتي»، تقول الأستاذة فاطمة عراش «وإني أشكركم على الخدمات التي أدوها، وإني شاهدة مع علمت علما أي متبعة وعضو في التنسيق الإقليمية لجزر الضرر الجماعي، في عهد المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان، وتابعت جلسات الاستماع التي نظمتها هيئة الإنصاف والمصالحة، وإذ أحبيهم على عملهم في تلك الفترة، وليعذري السيد الأمين العام للمجلس الوطني لحقوق الإنسان فإني أعطي الكلمة للسيد لحسن أيت الفقيه لأنه هو الذي صاحبهم مدة طويلة، وعن قرب». وأضاف السيد الأمين العام أنه «قبل أن أعطي الكلمة للسيد لحسن أيت الفقيه أشير أن لحظة الوداع هي لحظات منتظرة ومتوقعة في التاريخ، وان اللحظة عادية وطبيعية، ففي يوم ما سنغادر، وإني ألفت أمامي وجهها سيقضي معنا مدة قصيرة ليخرجه موعد تقاعده عن العمل بيننا، تلك هي سنة الحياة، قد نغادر مغادرة طبيعية وقد نغادر مغادرة اضطرارية، وفي هذا الصدد أعطي الكلمة للسيد عبد الرزاق الحنوشي ليفضي خبر المغادرة الاضطرارية». وإنه لحادث طارئ يقول الأستاذ عبد الرزاق الحنوشي «إننا لم نتوقع مغادرة الأخت أسماء فالحي إحدى



العزيرات بالمجلس الوطني لحقوق الإنسان. وستغادرنا اضطرارا لأن آفاقا جديدة فتحت [فعل ماض مبني للمجهول] أمامها، عملا [بديل منصوب] مهنيا آخر، وإنما كزملائها لا نزال متأثرين بوقع الخبر والصدمة التي ألمت بنا، لأننا نشكل فريق عمل واحد. ومرد ذلك إلى الألفة المتراكمة بفعل صناعة الإحياء لأننا نقضي ثلثي وقت مع بعضنا»، وفي هذه الأثناء ترى الأخت أسماء يكظم غيظها مقاومة البكاء تحت وقع كلمة الأستاذ عبد الرزاق الحنوشي، الكلمة الصادق لرجل ذي رأي ثاقب، رجل هادئ، وسنعود إلى هذا الكلام، في مناسبة أخرى «إننا نسج علاقات إنسانية وتعمق الألفة بيننا، وتعمق الروابط بيننا، وكما قال السيد الأمين العام فإن لحظة الفراق صعبة للغاية لما تفرضه من قطيعة ووقع قوي. ورغم ذلك، وكما هو سائد في ثقافتنا فإن كان هذا التحول سيصحب معه خيرا» [أجد صعوبة في النقل الحرفي لكلام الأستاذ عبد الرزاق الحنوشي، لأنه مسجور بالفكر والعاطفة، ولما تقترن العقلانية بالوجدان فإن المزج بينهما بسلاسة وبإيقاع هادئ معبر، لا يقدر عليه سوى شخص في مستوى الأستاذ عبد الرزاق الحنوشي] «ومن زاوية وجوب مقاومة الأنا فإن كانت آفاقها واعدة، فمرحبا بذلك، ولنقاوم وقع الصدمة، وإني لم أُلَف [فعل مضارع مجزوم بمحذوف حرف العلة] فيها سوى روح التعاون والإحياء والجديّة»، بدت الأخت أسماء محرجة تحت وقع الشهادة الصادقة للإنسانية للأستاذ عبد الرزاق الحنوشي «وإني كل ما أتمنى لها مسارا موفقا، وسيكون مسارا موفقا لما أعرفه من كفاءة لديها، لقدرتها على التكيف مع ظروف الوسط المهني، وفي جميع الأحوال فإني لا أزال تحت وقع الصدمة»، وتعد شهادة الأستاذ عبد الرزاق الحنوشي التي تعد تكريما، غير مناسباتي، للأخت أسماء فالحني، نسجل أن المناسبة لقطة في الذاكرة وجب الاحتفاظ بها. أعطيت لي الكلمة من لدن الأستاذ محمد الصبار، فقدمت مقدمتها باللغة الأمازيغية لأننتقل إلى اللغة العربية.

«...ذروني أتحدث باللغة العربية، وذروني أزيغ قليلا، أريد أن استحضّر روحا عظيمة غادرتنا قبل سنتين روح الزميل والصديق عمر السعدي الذي اختطفته [أو اختطفه، فعل لفاعل من غير الحيوان، يجوز تذكيره وتأنيته] الموت، بعد داء عياء عنيف لم ينفع معه علاج، انتقل إلى الدار الأخرى، انتقل إلى ما وراء الطبيعة، وذروني أعود إلى الأحياء أعود إلى السيد محمد الهكاري والسيد عبد اللطيف قاسم. فكرت بكرة يومه أن أكتب الشهادة لكي وجدتي أحازف لأن الكلمة ستكون طويلة ولن تنتهي لأنها ستكون مسجورة ببعض المواقف المعقدة والمتداخلة والوضيغيات ولن تكون ذات فائدة في هذه المناسبة لذلك فضلت الارتجال. وإنه من الصعب الحديث عن السيد محمد الهكاري وعبد اللطيف قاسم بدون استحضار بعض الأبعاد:

– البعد السوسيوثقافي: كان السيد محمد الهكاري ينحدر من واحة سكورة [تسمى في المخطوطات هسكورة] الواحة التاريخية التي ساهمت في صنع تاريخ المغرب وحضارته، وكان السيد عبد اللطيف قاسم من أبناء واحة مزكيطة [إمركي بالأمازيغية] الواحة المحصنة التي لا تزال تزخر بقيم أمازيغية أصيلة. ولهذا البعد السوسيوثقافي تأثير على سيرة الصديقين.

– بعد العدالة الانتقالية: منذ يوم 10 من شهر شتنبر من العام 2004 و 11 منه بحضور الفقيه إدريس بن زكري، بدأت اللقاءات تنظم بالمنطقة حول العدالة الانتقالية، وللدنامية المدنية بالجنوب الشرقي وقعتها في المنتدى الوطني حول جبر الضرر الجماعي المنظم بالرباط من يوم 30 من شهر شتنبر من العام 2005 إلى 02 من شهر أكتوبر الموالي. وسيرا السيدان المكتب الإداري الجهوي للمجلس الاستشاري لحقوق الإنسان الذي جرى يوم الجمعة 30 من شهر أكتوبر من العام 2009، ومنذ وقتها ساهم المكتب في إجراء مجموعة من الأنشطة.

– البعد الجغالي: يمارس الماهنان الحقوقيان والجمعويان نشاطهما في مجال جغرافي لونت خريطته رموز جبر الضرر الجماعي. ففضلا عن أماكن حرفت أحداثا انجرت عنها الانتهاكات الجسيمة لحقوق الإنسان، تنغير، وأملاكو، وأسول، وكلميمة، وبوزمو، وإملشيل كانت توجد بالمنطقة، في السنوات الماضية، خمسة سجون سرية: سجن تگونيت [تيگنيت]، وسجن أكدر، وسجن قلعة مكونة، وسجن تروامارت، وسجن كرامة، وهو مجال ساهم في تراكم التجربة الحقوقية الفائقة للأستاذين.

– البعد الجمعوي: وقد سلفت الإشارة إلى ذلك، بل إن تجربة عبد اللطيف قاسم الجمعوية تكاد أن تغطي كل الجنوب الشرقي المغربي.

كل تلك الأبعاد ساهمت في تراكم تجربة الأخوين لكن هناك احتلا في شخصيتهما فإذا كان السيد عبد اللطيف قاسم يكظم غيظه ونادرا ما يفعل، فإن السيد محمد الهكاري خادم بما تعني الخدمة في لغة الدين والمعابد القديمة، يؤدي الخدمات بتفان، تساءل عن مصدر هذه الصفات والقيم مرارا، وحدث أن زرته يوما بمدينة سكورة وعرض علي مخطوطا قيما يحوي سيرة أبي الحسن الهكاري أحد المتصوفة المشهورين وهو الذي تتحدر منه الأسرة،



المجلس الوطني لحقوق الإنسان
الجمعية الوطنية لحقوق الإنسان
Conseil national des droits de l'Homme

مدونة الجنوب الشرقي

موقع وورندريس تريبه آخر

وقمت بنسخه لكي لم أتفوق وسأعود لمعاودة الفعل، وقدم لي البارحة مجموعة من المخطوطات اليهودية سأشرع في استثمارها». هنالك تناول السيد مد الصبار الكلمة ليذكر «بأننا ننتمي إلى مؤسسة محترمة ذات مصداقية، وهي في قلب الإستراتيجية العامة للدولة من أجل النهوض بثقافة حقوق الإنسان ومن أجل الإنسان، تشتغل بروح جماعية»، فكان أداءها موفقا، وكان الحفل موفقا منتهيا بتوزيع الهدايا الرمزية على المكرمين وتوديعهم خير وداع.

لحسن ايت الفقيه

<http://www.atlasoriental.com/?p=734>

30/11/2015

Conseil national des droits de
l'Homme

14

www.cndh.org.ma

ورشة تدريبية بالدار البيضاء حول "التقاضي الاستراتيجي واستخدامه كدليل"

كازاوي

الأحد 29 نوفمبر 2015.



تنظم اللجنة الجهوية لحقوق الإنسان بالدار البيضاء - سطات، والشبكة العالمية للقانون من أجل المصلحة العامة ((PILnet)، وجمعية عدالة، بدعم من المكتب الإقليمي لمؤسسة "أوبن سوسايتي"، ورشة تدريبية دولية حول التقاضي الاستراتيجي: الترافع بواسطة الفيديو واستخدامه كدليل"، وذلك يومي 1 و 2 دجنبر 2015 بفندق نوفوطيل بالدار البيضاء ابتداء من الساعة التاسعة صباحا. وستعرف هذه الورشة التدريبية مشاركة 30 مدافعا عن حقوق الإنسان من محامين ونشطاء ميدانيين وفاعلين حقوقيين من كل من لبنان، وفلسطين، والأردن، وسوريا، ومصر، وتونس، والجزائر بالإضافة إلى المغرب.

وتهدف هذه الورشة، المنظمة بشراكة مع منظمة "وويتيس" ومنظمة "إين-ماب" الأمريكيتين، إلى تحسيس وتوعية المحامين المختصين في قضايا حقوق الإنسان والتقاضي الاستراتيجي والنشطاء الميدانيين حول استخدام مقاطع الفيديو للترافع في مختلف القضايا الحقوقية، وكذا الرفع من قدراتهم التقنية في تصوير واستعمال مقاطع الفيديو من أجل تعزيز قيمتها الإثباتية واستغلالها كدليل خلال التحقيقات المرتبطة بجروقات حقوق الإنسان.

كما تعتبر هذه الورشة فرصة لتبادل الخبرات والتجارب بين عدد من المحامين والخبراء والفاعلين الحقوقيين من الوطن العربي في ميدان التقاضي الاستراتيجي ودوره في الحد من انتهاكات حقوق الإنسان وضمان شروط المحاكمة العادلة في القضايا المعروضة على المحاكم.

<http://casaoui.ma/societe/11293.html>

الكتلة الوطنية للدكاترة تخوض إضرابا وطنيا مصحوبا بوقف احتجاجية، أمام المجلس الوطني لحقوق الإنسان

الكتلة الوطنية للدكاترة تخوض إضرابا وطنيا مصحوبا بوقف احتجاجية، يوم الخميس 3 دجنبر 2015 ابتداء من الساعة الحادية عشرة صباحا أمام المجلس الوطني لحقوق الإنسان، تنديدا بالتراجعات الخطيرة للحكومة عن ملف الدكاترة، وعدم إنصافهم، و التفاوضي عن جميع المواثيق الوطنية و الدولية، وانفراد المغرب في تمهيش الدكاترة وإقصائهم من جميع المخططات الوطنية ومشاريع الإصلاح التربوي والإداري و البحث العلمي. في ظل المرحلة الحساسة والصعبة التي يمر بها ملف الدكاترة، والمستجدات المتلاحقة التي يعرفها هذا الملف في مختلف الواجهات، وفي ظل التراجعات الخطيرة للحكومة الحالية على كل المكتسبات التي كانت تبشر بالحل النهائي لهذا الملف و تسويته بشكل عادل.

تُذكّر الكتلة الوطنية للدكاترة أن هذا الملف عرف مقاومة شديدة من بعض الجهات التي لا تريد أن يحصل الدكتور على المكانة اللائقة التي يستحقها، فجددت كل طاقاتها من أجل تجميد هذا الملف و كان آخرها عرقلة مقترح النظام الأساسي لهيئة الدكاترة، الذي تقدم به حزب الاتحاد الدستوري مشكورا، والذي كان سيساهم في تطوير الإدارة المغربية و جعلها في مصاف الدول الرائدة التي تعتمد على البحث العلمي.

إن الكتلة الوطنية للدكاترة تراقب الخصائص المهول الذي تعرفه الجامعات المغربية، و مراكز مهن التربية و التكوين، و جميع مؤسسات التعليم العالي، من هيئة التدريس. وتسجل أن أغلبية هذه المؤسسات تستعين بأساتذة زائرين أغلبهم لا يتعدى مستواهم الماستر، و تتعاقد مع طلبة من أجل التدريس غير مبالية بخطورة هذه السياسة التي تضرب عمق جوهر التعليم العالي، و تخر المغرب إلى ويلات التخلف وتضع مصير الأجيال القادمة في المجهول. و هذه السياسة، تبين بالمللوس التخبط الخطير الذي تعرفه هذه المنظومة التي هي رافعة البلاد، تغيب دكاترة الوظيفة العمومية من أي إصلاح و تحمهم في أعمال لا تعدو أن تكون ذات طبيعة روتينية و جد ثانوية، و لا تتناسب مع مؤهلاتهم. والأحدر لهذه الفئة أن تناط إليها أدوار التأطير و البحث و التكوين، و الدراسات و التحليل و التقييم حتى يساهموا بدورهم في الرقي بمؤسسات الدولة.

واعتبارا لكون هذه الفئة حائزة على أعلى شهادة جامعية متوجهة لمسار أكاديمي قوامه البحث و الإنتاج بذلت فيه جهود مهمة و تطلب سنوات عدة أفنت فيها زهرة شبابها حيث كانت لها مساهمات قيمة في مجال البحث العلمي إن على المستوى الوطني أو على المستوى الدولي.

إن الكتلة الوطنية للدكاترة تعبر عن استيائها عن مايجرى حاليا للدكاترة وتعبر عن استغرابها للنظرة الدونية التي تتعامل الدولة مع هذه الفئة، حيث إن المغرب يبقى حالة استثناء بالنسبة للدول العربية في تمهيش هذه الفئة و الحط من كرامتها. إن مايجرى حاليا لهذه الفئة لا يتناسب مع وضعية المغرب و طنيا ودوليا و الشعارات التي رفعها المغرب اتجاه حقوق الإنسان ووضعيته في الخارج. فلا يعقل تمهيش نخب البلاد الحاملين لأعلى شهادة أكاديمية تقدم في العالم. ولا شك أن هذه الوضعية تبرز خللا في تدبير الملف، وتبين الحيف اتجاه نخب البلاد. لذلك، نعب عن رفضنا لهذه الوضعية التهميشية، و ندعو الجميع للانخراط الفعلي في حل هذه المعضلة التي هي نقطة سوداء في سياسات المغرب الداخلية. إن تعزيز مكانة هذه الفئة سيضع المغرب في الطريق الصحيح و يصعد به في مكانة الدول الصاعدة.

لذا تدعو الكتلة الوطنية جميع الدكاترة الأحرار إلى التعبير عن غضبهم، والمشاركة الفعلية في الإضراب الوطني ليوم الخميس 3 دجنبر 2015، مع الحضور المكثف أمام المجلس الوطني لحقوق الإنسان يوم الخميس لإسماص صرخاتهم لأحرار العالم، وكشف المخطط الذي يحطم المغرب علميا و اقتصاديا و يضعه في تساؤل أمام المجتمع الدولي.

كما يدعو المكتب الوطني كافة السيدات والسادة الدكاترة إلى المزيد من التعبئة والالتفاف حول إطارهم: الكتلة الوطنية للدكاترة.

حرر بالرباط في 24 نونبر 2015

المكتب الوطني للكتلة الوطنية لدكاترة



Un atelier de formation sur «la vidéo comme élément de preuve»

Un atelier régional de formation sur le thème «Litige stratégique : La vidéo comme outil de plaidoyer et élément de preuve» aura lieu les 1er et 2 décembre prochain à Casablanca.

Initié par la Commission régionale des droits de l'Homme (CRDH) de Casablanca-Settat, le Réseau mondial pour le droit d'intérêt public (PILnet) et l'Association Adala, cet atelier s'assigne pour objectifs de sensibiliser les avocats spécialisés dans les questions relatives aux droits de l'Homme et le litige stratégique ainsi que les défenseurs des droits de l'Homme quant à la possibilité d'utiliser la vidéo dans le plaidoyer et d'accroître leurs capacités techniques en vidéographie, indique un communiqué du CRDH Casablanca-Settat, parvenu à la MAP.

Cette rencontre, organisée avec l'appui du bureau régional arabe de l'Open Society Foundations, permettra également de souligner l'importance de l'utilisation de la vidéo afin de renforcer sa valeur probante comme élément de preuve lors des enquêtes liées aux violations des droits de l'Homme, ajoute le texte.

Cet atelier se veut aussi une occasion pour les avocats et les militants des droits de l'Homme arabes d'échanger des expériences et des connaissances en matière du litige stratégique et son rôle dans la réduction des violations des droits humains et la garantie des conditions d'un procès équitable.

Cette manifestation régionale verra la participation d'une trentaine de défenseurs des droits de l'Homme et d'avocats du Liban, de la Palestine, de la Jordanie, de la Syrie, de la Tunisie, de l'Algérie et du Maroc, précise la même source.

4657/33

Droits universels des femmes

Encore un long chemin à parcourir

- Le droit successoral accentue la vulnérabilité des femmes
- Elles restent dépossédées de certains droits en matière de mariage et de garde des enfants
- Rabat maintient les déclarations interprétatives de la CEDEF

processus similaire semble être en marche. Et l'appel du CNDH semble avoir de plus en plus de soutien. Dans son dernier rapport sur la parité, le Conseil présidé par Driss El Yazami, a glissé une phrase qui a eu l'effet d'une bombe. «Amender le code de la famille de manière à accorder aux femmes les mêmes droits dans la formation du mariage, dans sa dissolution, dans les relations avec les enfants et en matière successorale, en conformité avec l'article 19 de la Constitution et l'article 16 de la CEDEF». Cette recommandation a suscité une levée de boucliers, qui s'est focalisée uniquement sur la question de l'héritage, laissant entendre que les autres aspects évoqués peuvent faire l'objet d'une réforme qui ne suscitera pas de résistance. Or, la question successorale constitue un facteur décisif dans la marche vers la parité. Surtout qu'aujourd'hui, «la législation successorale inégalitaire participe à la vulnérabilité des femmes et à leur pauvreté. De plus, la pratique du Habous ainsi que les règles régissant les terres collectives participent à déposséder les femmes de leurs droits à la terre ou à la succession», selon le Conseil national des droits de l'Homme.

La répartition égalitaire de l'héritage, de même que les autres règles liées au mariage, au divorce, à la maternité, au travail... sont



Le système «inégalitaire» en matière successorale est pointé par le CNDH mais également par les ONG qui appellent à une réforme du code de la famille. Ce qui n'a pas manqué de relancer la confrontation entre modernistes et conservateurs, comme cela a été le cas lors de la refonte de la Moudawana (Ph. Bziouat)

des droits universels reconnus au profit des femmes. Et le Maroc, qui a relevé ses réserves relatives à la convention de la CEDEF, est appelé à harmoniser sa législation avec ses principales dispositions. Or, ce chantier traîne encore, selon le CNDH. Car, «le Maroc a maintenu sa déclaration interprétative concernant l'article 2, qui condamne la discrimination à l'égard des femmes et qui appelle à l'engagement des Etats à l'éliminer

sans retard». Or, cet article est «considéré par le comité CEDEF comme étant essentiel aux objectifs de la convention».

Par ailleurs, le CNDH pointe d'autres contraintes qui empêchent les femmes marocaines de jouir pleinement de leurs droits universels. Par exemple, «la mère ne peut accéder à la tutelle légale sur ses enfants mineurs que sous certaines conditions très restrictives», même si elle est tenue par une responsabilité matérielle en cas d'incapacité du père. Il faut également signaler d'autres manquements, notamment au niveau du code de la nationalité. Une réforme en 2007 avait permis aux femmes de transmettre la nationalité à leurs enfants. Toutefois, elles n'ont pas le droit de la transmettre à leurs conjoints, comme c'est le cas pour les hommes qui peuvent faire des démarches pour naturaliser leurs épouses étrangères. □

M. A. M.

Ce qui reste à faire

LE CNDH n'y va pas par quatre chemins pour souligner les mesures à même de garantir la protection des droits universels des femmes. En tête, la nécessité du «retrait des déclarations interprétatives de la CEDEF et la garantie d'une large diffusion de cette convention auprès des magistrats et leur incitation à prendre en considération ses normes et dispositions». Le Conseil appelle également à «amender le code de la famille de manière à accorder aux femmes les mêmes droits dans la formation du mariage, sa dissolution et dans les relations avec les enfants, en conformité avec l'article 19 de la Constitution et l'article 16 de la CEDEF». Le renforcement du cadre juridique garantissant les droits des femmes passe également par «la promulgation d'une loi spécifique de lutte contre les violences à leur égard, en conformité avec les normes internationales, ainsi que la ratification de la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe». □

Pour réagir à cet article:
courrier@economiste.com



Prix AGEF des ressources humaines

Une quatrième édition et deux nouveaux critères de sélection

L'Association nationale des gestionnaires et formateurs des ressources humaines vient d'annoncer le lancement de la quatrième édition du «Prix AGEF des ressources humaines et de la diversité», en partenariat avec la Fondation Konrad Adenauer, la GIZ et le Conseil national des droits de l'Homme. Cette nouvelle édition se distingue des précédentes par l'intégration de deux nouveaux critères qui sont le management de la diversité et le respect des droits fondamentaux de l'Homme au travail. «Ce prix permet aux entreprises candidates et à la communauté RH de faire connaître, de valoriser et de partager les meilleures pratiques en matière de management des ressources humaines, mais aussi de développer un référentiel d'audit et d'évaluation de la fonction RH

parce que ce prix est basé sur 12 critères d'évaluation et c'est donc un outil structurant pour les entreprises candidates», a expliqué Abdellah Chenguiti, président de l'AGEF. L'évaluation se fait par un comité composé d'un DRH, d'un consultant et d'un universitaire qui ne doivent pas avoir collaboré avec les entreprises candidates que ce soit en tant que salariés ou consultants. Parmi les critères d'appréciation, on trouve notamment le leadership dans la fonction RH, la stratégie de développement RH, le respect des droits de l'Homme au travail, la formation au niveau des RH, le recrutement et la sélection, la politique de management de la diversité, la politique de rémunération, la gestion des compétences, le système de SIRH, la communication interne... ■

M.S.E.

15802/31

Le «Prix AGEF des ressources humaines et de la diversité» est basé sur 12 critères d'évaluation.

Management de la diversité

Égalité des chances ou promotion des différences ?

Mounia Senhaji,

Au Maroc, comme partout ailleurs, mais à des degrés variables, les discriminations faites à certaines franges de la société ont la peau dure. Les femmes, les personnes à besoins spécifiques ainsi que les minorités visibles sont notamment les plus touchées. Dans le contexte de l'entreprise, on assiste à une reproduction des mêmes comportements discriminatoires surtout au niveau du recrutement. Cependant, un changement de mentalités est en train de s'opérer.

La gestion de la diversité en général, et celle des ressources humaines en particulier, a vu sa cote monter ces dernières années. Une législation placée sous la bannière des droits de l'Homme et adossée au concept de développement durable qui regroupe protection de l'environnement, efficacité économique et équité sociale, a soutenu le mouvement.

La gestion de la diversité des ressources humaines constitue un enjeu économique pour l'entreprise, car les différences représentent un gisement de compétences et de créativité dont la reconnaissance et la valorisation sont une véritable source de richesse pour l'organisation. Plus qu'un choix, un engagement social ou une obligation juridique, c'est devenu une nécessité stratégique capable d'assurer la pérennité de l'entreprise. Ce constat étant fait, la question qui se pose est la suivante : qu'en est-il de la situation dans les entreprises marocaines ?

Entre prise de conscience, bonne volonté et mise en application, il y a une longue distance à parcourir et nos entreprises sont plutôt lentes. Mis à part les multinationales et quelques grandes entreprises bien structurées, la gestion de la diversité ne fait apparemment pas partie des priorités des managers et même ceux qui s'y intéressent réduisent la problématique à une question de genre ou de handicap. Il faut dire que le management de la diversité des ressources humaines est beaucoup plus large, car il s'agit, comme présenté dans une étude menée par le Laboratoire de recherche sur la gestion des organisations relevant de l'École nationale de commerce et de gestion de Marrakech (ENCGM) d'un ensemble de mesures «consistant à recruter et à développer des personnes de profils différents sans aucune distinction sur la base d'origine, de sexe, de situation de famille, de grossesse, d'apparence physique, de patronyme, d'état de santé, de handicap, de caractéristiques génétiques, de mœurs, d'orientation sexuelle, d'âge, d'opinions politiques, d'activités syndicales, d'appartenance ou de non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée et de mettre en synergie cette diversité de profil pour accroître la performance de l'entreprise».

Une pratique émergente

Le fait que certaines entreprises se focalisent sur la question de l'égalité homme/femme et du handicap trouve son explication dans le fait que même les débats publics et les actions gouvernementales versent dans ce sens. À l'occasion d'un débat organisé mercredi dernier à Casablanca par l'Association nationale

des gestionnaires et formateurs des ressources humaines (AGEF), Nabila Tbeur, chargé de mission auprès du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), a expliqué que la question du management de la diversité en milieu des affaires est une thématique émergente datant de l'année 2011. Tout a commencé lorsque le Conseil des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations unies a adopté pour la première fois une série de principes en matière de droits de l'Homme à respecter dans le monde des affaires. Et à partir de 2012, le CNDH a entamé un dialogue multipartite avec plusieurs partenaires économiques, dont la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) et l'AGEF, visant la promotion ces principes directeurs. «Le sujet a été facile à insérer puisque le terrain était propice grâce à l'existence du label RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) qui comprend parmi ses principes celui des droits de l'Homme. Le CNDH a essayé par la suite de cibler les thématiques les moins couvertes par les partenaires sociaux et économiques. Trois thématiques essentielles ont été définies : la question du genre et de la parité, la question de l'employabilité des personnes en situation de handicap et la question de la lutte contre le travail des enfants.»

70 entreprises labellisées RSE

En se penchant sur la question de l'employabilité des personnes à besoins spécifiques, le CNDH a relevé que plusieurs entreprises labellisées ont déclaré avoir mis en place un dispositif destiné à l'emploi de cette catégorie, mais qu'elles ont eu du mal à trouver les personnes qualifiées. «L'enquête du CNDH a relevé que le problème ne se situe pas uniquement au niveau de l'entreprise, mais bien amont, car ces personnes n'ont pas eu les mêmes chances dans l'accès à l'éducation et à la formation. Alors comment peuvent-elles être assez qualifiées pour travailler dans un secteur privé qui ne fait pas dans le caritatif, mais qui a plutôt besoin de compétences ?», a déploré Mme Tbeur.

Toutefois, il ne faut pas oublier que même si ces personnes étaient qualifiées, la plupart des entreprises n'ont rien fait pour que leurs locaux soient conformes aux règles d'accessibilité, ce qui peut être interprété comme un rejet à la base de cette catégorie de population en quête d'emploi. Ces inégalités et d'autres peuvent être en rapport avec des causes internes liées à l'entreprise, mais «trouvent surtout leurs origines dans les stéréotypes et la place de la femme dans la société», a affirmé Mme Tbeur avant d'ajouter qu'«une étude récente du HCP a démontré que le travail et la famille constituent une source de conflit pour la femme et non pas pour l'homme qui consacre pourtant trois fois plus de temps à son emploi et sept fois moins de temps au travail domestique».

Mais bien que certains aspects liés à la lutte contre la discrimination et à l'égalité des chances aient été très bien couverts par la législation et que d'autres soient en chantier, il n'empêche que l'application des lois pose toujours problème. .

Optimiste, Mme Tbeur a déclaré qu'«en attendant que les chantiers se mettent en place et que l'application se fasse, il y a une entrée intéressante qui est la Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) qui intègre les volets de non-discrimination et d'égalité des chances.

Il y a maintenant à peu près 70 entreprises labellisées avec des chartes et des indicateurs ce qui démontre que la démarche est déjà ancrée.

Maintenant, il va falloir partager ces pratiques-là avec d'autres entreprises et avoir un effet d'enchaînement sur des PME-PMI». Et à côté de ces aspects largement étudiés, il y en a un avec lequel le management de la diversité devrait désormais compter : l'afflux des travailleurs issus de pays étrangers qui vont changer le visage de la société marocaine suite aux développements qui s'annoncent dans le sillage de la nouvelle politique d'immigration et d'ouverture du Royaume sur les pays de l'Afrique subsaharienne.

Le processus

Maria Losada, conviée à intervenir au débat de l'AGEF en tant que responsable régionale pour la gestion de la diversité des genres à l'Agence de coopération internationale allemande pour le développement (GIZ), a affirmé à cette occasion que le management de la diversité des genres répond en fait à plusieurs problématiques RH : comment attirer les meilleurs talents indépendamment du genre ? Comment réduire le taux d'absentéisme ? Comment aider les collaborateurs à concilier vie professionnelle et vie privée ? Comment faire évoluer et retenir les meilleurs talents ?... Le manager doit dans un premier temps faire un état des lieux pour mettre le doigt sur le problème et ensuite mettre en place les solutions adéquates. Ainsi, quand il s'agit d'attirer les talents féminins, Mme Losada propose à titre d'exemple de signer des partenariats avec les établissements de l'enseignement supérieur, s'il s'agit d'un problème lié à la rétention, le manager peut installer des horaires de travail flexibles et créer des solutions pour la garde des enfants, s'il y a peu de femmes dans les postes de direction, il peut instaurer un programme de mentoring ou des programmes spécifiques pour développer les compétences des femmes...

Par ailleurs, Mme Losada a insisté sur le fait que la réussite d'un processus de management de la diversité est tributaire de la mise en place d'une approche fédérée qui implique toutes les composantes de l'entreprise.

En même temps, le manager doit communiquer et sensibiliser à la question la diversité. «Cela ne sert à rien si vous mettez en place un processus de recrutement libre de préjugés si vous ne formez pas et ne sensibilisez pas vos managers à l'importance de l'appliquer, car c'est eux qui vont recruter. Le changement doit se faire à plusieurs échelles de l'entreprise et c'est l'une des clés de réussite que nous avons constatée lors de notre travail», a déclaré Mme Losada.

Lors du même débat, le DRH de Atlas Copco Maroc, Amine Oulahyane, a partagé avec les participants l'expérience de son entreprise en matière de gestion de la diversité des RH, déclinée sur la base des 4 éléments composant le concept de diversité à savoir : l'égalité qui donne l'accès aux mêmes ressources, l'équité qui corrige les inégalités, la mixité qui réunit différents genres dans le même espace et la parité qui est une question de statistiques (50% hommes et 50% femmes).

Partant de là, l'entreprise a mis en place un processus de diversité qui prône la transparence en matière de recrutement, qui favorise l'accès des femmes aux postes de responsabilité et aux métiers stéréotypés, qui intègre la flexibilité des horaires... tout en mettant l'accent sur l'écoute permanente des collaborateurs qui permettra d'avoir de la visibilité sur tout problème lié à la question de la diversité au sein de l'entreprise. Il serait toutefois utile de signaler qu'il faut dissocier la gestion de la diversité de la simple lutte contre les discriminations. «La gestion de la diversité relève du management proactif, car, à la différence de la lutte

contre les discriminations qui est réactive à la loi, elle anticipe l'embauche de profils différents afin de doter l'entreprise d'une source de créativité et d'innovation», comme précisé dans l'étude du Laboratoire de recherche sur la gestion des organisations de l'ENCGM. Conclusion : c'est la promotion des différences qui doit être au cœur de tout processus de management de la diversité.

Entretien avec Amine Oulahyane, DRH Atlas Copco Maroc et membre du bureau de l'AGEF

«La connaissance des différentes méthodes de gestion de la diversité est à développer au Maroc»

Éco-Emploi : Les questions de la diversité et de l'égalité ne font que rarement partie des priorités des DRH. Qu'en pensez-vous ?

Amine Oulahyane : S'il est vrai que les questions de la diversité et de l'égalité sont souvent traitées sous l'angle de la gestion opérationnelle et stratégique, elles restent une exigence légale avant toute chose. Sur le plan international, le Maroc s'est engagé à garantir cette égalité en adoptant la déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948. Cela s'ajoute à la ratification et publication de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) en 2001. Sur le plan national, l'article 19 de la Constitution traite la question de la parité : «L'homme et la femme jouissent, à égalité, des droits et libertés à caractère civil, politique, économique, social, culturel et environnemental, énoncés dans le présent titre et dans les autres dispositions de la Constitution, ainsi que dans les conventions et pactes internationaux dûment ratifiés par le Royaume, et ce, dans le respect des dispositions de la Constitution, des constantes et des lois du Royaume. Pour ce qui est de l'entreprise, le Code du travail interdit dans son article 9 toutes les formes de discrimination et proclame dans ses alinéas 1, 2 et 3 le droit des femmes à conclure un contrat de travail et à avoir une activité syndicale. L'article 346 interdit toute discrimination de salaire basée sur le sexe pour un travail égal. En plus des pouvoirs publics, les acteurs de la société civile multiplient les initiatives au niveau national à travers des partenariats avec des instances internationales. La Confédération générale des entreprises au Maroc (CGEM), via sa commission RSE et Labels, l'AGEF en collaboration avec l'Agence de coopération internationale allemande pour le développement (GIZ) pour la promotion de la diversité Genre, et le Conseil national des droits de l'Homme pour la question de droits de l'Homme, l'Association des femmes-chefs d'entreprises du Maroc avec son ouverture sur la scène internationale contribuent à la promotion de la question au niveau des DRH souvent considérés comme les porteurs de ce genre de projet avec la direction générale.

Le respect du dispositif légal reste limité et la connaissance des différentes méthodes et outils de gestion de la diversité au Maroc est à développer.

Quels sont les défis du management de la diversité pour l'entreprise ?

La diversité n'est pas un métier, mais plutôt une attitude personnelle qui ne peut naître que d'une conviction profonde souvent ancrée dans le système de valeur dont on est porteur. Le poids de la culture, des habitudes qui prennent force des règles sociales, des stéréotypes qui constituent le frein par excellence au développement des groupes vulnérables, du système éducatif qui n'est pas en ligne avec les objectifs attendus en la matière... autant de challenges qui font de la question de la diversité un vrai défi pour toute entreprise prête à faire un long voyage vers l'égalité des chances et la valorisation des différences. L'absence d'incitations fiscales encourageantes à la promotion de la diversité, des plateformes logistiques nécessaires à un équilibre vie privée/vie professionnelles (exemple les crèches dans les entreprises) creuse les écarts déjà

constatés en matière
de l'égalité des sexes.

Comment la DRH peut-elle faire de la valorisation des différences un levier de performance pour l'organisation ?

La DRH est un processus support considéré souvent comme un Business Partner dont la pénitence ne peut qu'impacter la performance et le développement de l'entreprise à travers :

- L'augmentation des chances de recruter les meilleurs talents par l'élargissement du champ des prospections via une population plus diversifiée.
- L'attraction des nouveaux talents qui sont eux-mêmes attirés par des entreprises diversifiées ou le principe de l'égalité des chances est observé.
- La diversité des clients et des marchés ne peut être servie qu'à travers une population d'employés aussi diverse.
- L'image de marque de l'entreprise diversifiée lui donne l'accès à des marchés sensibles aux questions de la diversité.
- Des équipes diversifiées sont souvent plus productives et plus créatives à travers la richesse des idées qu'elles partagent.
- La réduction du risque légal lié à des problèmes de discrimination avec ce que cela peut avoir comme conséquence sur la réputation de la société.

Bien qu'il ne soit pas souvent le décideur, le DRH a un rôle d'influenceur et de fédérateur des différentes parties prenantes envers un objectif commun, celui de la performance économique à travers son corolaire social. Ce dernier est indéniablement indissociable du principe de l'égalité et de l'équité. Plusieurs initiatives peuvent être envisageables pour soutenir la performance économique de l'entreprise à travers un équilibre social : garantir d'avoir au moins une femme short-listée, promouvoir la transparence au niveau des annonces d'emploi et éviter la désignation systématique, établir des méthodes de recrutement objectives basées sur les référentiels des compétences, étudier le travail partiel pour un meilleur équilibre vie privée/vie professionnelle avec l'impact que cela peut avoir sur la motivation des équipes, promouvoir la création de groupes de travail diversifiés, encourager le mentoring, le télétravail...

L'approche de la diversité tend à se confondre avec celle de l'égalité. Où se situe la nuance ?

La compréhension des notions de base est la clé de la maîtrise des concepts. On entend souvent parler de l'égalité, de la parité, de la discrimination positive, de la mixité et de l'équité. Des notions qui sont souvent utilisées de la même façon pour désigner la diversité. L'égalité est un droit fondamental qui vise à assurer l'accès de la personne humaine aux mêmes chances et aux mêmes ressources sans distinction aucune, notamment d'origine, de couleur, de sexe, de langue, de religion ou de toute autre situation. Si l'égalité existe d'une façon formalisée dans les principes, elle est difficilement vérifiable sur la réalité, d'où la nécessité d'introduire le principe de l'équité. La démarche équité vise à corriger les inégalités de départ afin d'atteindre l'équivalence des chances et des opportunités. Parmi les techniques d'équité utilisées, on trouve la discrimination positive : à compétence égale, on choisit une femme. Il faut préciser que l'équité ne peut être que temporaire. La parité, quant à elle, vise à ce que chaque sexe soit représenté à égalité. La parité a

été souvent critiquée que ça soit dans le public/politique ou dans le privé. La mixité suppose l'existence sur le même lieu de travail de personnes de sexe différent. On peut distinguer trois types de mixité : Mixité de coexistence (des métiers spécifiques selon les sexes : agent de sécurité pour les hommes, ménage pour les femmes) ; Mixité aménagée : même poste, des tâches différentes (Poids léger pour magasinier femme, poids lourd pour magasinier homme) ; Mixité indifférenciée : homme et femme effectuent les mêmes activités, les mêmes tâches. Il faut préciser également que la notion de différence n'est pas liée à l'inégalité. Le contraire de «inégal» est «égal» de la même façon que le contraire de «différent» c'est «identique». L'égalité homme-femme ne doit pas supposer qu'ils sont identiques, mais surtout égaux vis-à-vis à l'accès aux ressources et aux opportunités.

Ce sont donc les éléments de gestion de la diversité pour une meilleure justice sociale. Comme disent les Anglophones : «Equality is about sameness, equity is about fairness». Propos recueillis par M.SE.

<http://lematin.ma/journal/2015/egalite-des-chances-ou-promotion-des-differences%A0-/236465.html>



PREMIER PLAN

PAR RÉDA MOUHSINE @redamouhsine
ET YASSINE MAJDI @yassine_majdi

HISTOIRE

Il était une fois l'IER

Dix années se sont écoulées depuis la publication du rapport de l'instance présidée par feu Driss Benzekri.

TelQuel raconte les coulisses d'une période qui a marqué l'histoire du Maroc.

694 126-26

Le 6 janvier 2006, Mohammed VI s'adresse à la nation. Dans son discours, aucune référence au Manifeste de l'indépendance, dont le 62^e anniversaire sera célébré cinq jours plus tard, il évoque plutôt le passé et l'avenir du Maroc. Pour le souverain, il est question de faire "nos adieux au demi-siècle qui s'est écoulé depuis l'indépendance", car l'important est de se "tourner vers l'avenir dans une démarche prospective et constructive". Et pour cause. Quelques semaines plus tôt, l'Instance équité et réconciliation (IER), mise en place le 12 avril 2004 par le souverain, clôturait ses travaux et soumettait au roi son rapport final sur les exactions commises par l'État entre 1956 et 1999. Plus de 16 800 dossiers ont été traités par cette institution durant son année et demie d'activité. Des travaux qui ont mené à l'indemnisation de 9280 victimes de "disparition forcée, de détention arbitraire [...], de décès, d'exil forcé" ou encore de "violences sexuelles". Retour sur une période charnière de l'histoire moderne du Maroc.

Les autorités adoptent à cette époque une approche bienveillante

La parole aux droit-de-l'homnistes

La genèse de l'IER débute en 1998. Cette année-là, le Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH, devenu Conseil national des droits de l'homme, CNDH, en 2011) crée, par la voie d'un dahir, une commission indépendante d'arbitrage "chargée de déterminer les indemnisations pour les préjudices moral et matériel, au profit des victimes et des ayants droit des déclarés disparus ou ayant fait l'objet de détention arbitraire". Cette commission, constituée au crépuscule du règne de Hassan II en octobre 1998, est activée quelques semaines après sa mort en juillet 1999. Une initiative qui obtient une réception mitigée auprès des milieux associatifs qui jugent cette approche insuffisante et décident de prendre en main le dossier.



Car, à la même époque, des militants des droits de l'homme, comme Abdelkrim Manouzi, Driss Benzekri ou encore Khadija Rouissi, créent le Forum vérité et justice (FVJ) qui a pour but d'élaborer "une stratégie globale" dans le domaine de la justice transitoire. Le FVJ souhaite aussi attirer l'attention de l'opinion publique en organisant plusieurs manifestations. Parmi elles, une série de "pèlerinages" que le Forum baptisera la "Caravane de la vérité". "J'étais alors secrétaire général de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), et j'avais suggéré à mes amis du mouvement des droits de l'homme au Maroc d'entamer une série d'actions et de sit-in encore inédits dans la culture du militantisme marocain", nous confie le président du CNDH, Driss El Yazami. Des rassemblements sont organisés devant le centre de dé-



Driss Benzekri, président de l'IER, mène les auditions des témoignages des victimes des années de plomb.

tention de Derb Moulay Chrif à Casablanca en mars 2000, ou encore devant le bagne de Tazmamart en octobre de la même année. En juin 2002, un sit-in est tenu devant l'ancien lieu de détention de Kelâat Mgouna, près d'Ouarzazate, avec une forte présence médiatique. Il faut dire que les autorités adoptent à cette époque une approche bienveillante vis-à-vis du mouvement droit-de-l'homme en accordant au FVJ l'autorisation de manifester sur ces lieux.

Ami du roi et pivot

En outre, le Forum peut également compter sur l'appui de grandes figures comme Mohamed M'jid, mais aussi celui de personnalités connues pour leur proximité avec le Palais, à l'image de Fouad Ali El Himma. En effet, l'actuel conseiller royal est considéré comme l'un des fers de

lance de la médiation entre les militants de gauche et le Palais. En octobre 2001, c'est au domicile d'un certain Ilyas El Omari que Fouad Ali El Himma rencontre, de manière informelle, le président du FVJ, Driss Benzekri. Celui qui occupe, à ce moment-là, le poste de ministre délégué à l'Intérieur invitera ensuite plusieurs membres du Forum à dîner en vue de parler de ce qui deviendra l'IER. Un dîner qui dure "cinq heures (et) où étaient présents Abdelkrim Manouzi, Khadija Rouissi et Driss Benzekri", nous confie l'ancien membre de l'IER, Salah El Ouadie, qui était présent à cet événement. Dans la foulée de ces rencontres, Driss Benzekri est nommé à la tête du CCDH et est chargé de la rédaction d'un mémorandum appelant à la création d'une instance chargée de la justice transitionnelle. Un mémo-

randum qui n'est pas du goût de certains militants des droits de l'homme, dont Khadija Ryadi. "Le mémorandum ne couvrirait pas certaines violations des droits humains", explique la militante. "En réaction à ce document, nous (membres du FVJ) avons adressé une lettre au roi pour lui faire part de nos préoccupations et recommandations. Il nous a finalement donné raison, au vu des prérogatives allouées à l'instance", se rappelle Salah El Ouadie.

Une histoire de portraits

À quelques semaines des premiers témoignages, qui seront diffusés sur la première chaîne, il est convenu que la période des violations des droits de l'homme qui serait couverte par l'IER s'étendrait sur le règne de Hassan II, soit entre 1961 et 1999. L'une des premières personnes appelées à témoigner n'est autre que le journaliste et militant Hamid Berrada, qui refuse toutefois de s'exprimer face caméra. "Je ne suis pas une victime de Hassan II, j'ai donné des coups et j'en ai reçu", se remémore l'intéressé, qui décidera finalement de témoigner, mais à huis clos. Ce dernier signale toutefois aux membres de l'IER ce qu'il estime être une contradiction: "Les violations des droits de l'homme ont commencé au lendemain de l'indépendance. Mon père a été enlevé le 16 août 1956 et nous n'avons eu aucune information à son sujet". L'ancien dirigeant de l'Union nationale des étudiants du Maroc (Unem) convainc les membres de l'IER d'étendre finalement la période couverte de 1956 à 1999. C'est ainsi que plusieurs victimes de la terrible vague de répression qui s'est abattue sur le Rif en 1958 ont pu témoigner de leurs souffrances. Débutent alors les travaux. "Les organisateurs ont fait appel à un spécialiste qui n'imagine pas la décoration sans les portraits de Mohammed VI et de Hassan II. Mais personne ne sait où placer la photo de Hassan II, qui pourrait se retrouver derrière les témoins. Les discussions s'enchaînent jusqu'à ce que Fouad Ali El Himma apparaisse", témoigne Hamid Berrada. À ce moment-là, la tension est à son comble »

PREMIER PLAN



» entre les membres de l'IER et les autorités locales. Les deux parties campent sur leurs positions. C'est alors que le conseiller royal prend les devants et passe un coup de fil. "Le roi ordonne qu'on laisse les membres de l'IER faire ce que bon leur semble", aurait soufflé Fouad Ali El Himma aux agents d'autorité, au grand soulagement des membres de l'IER. Les portraits des deux monarques trôneront bien dans la salle, mais hors champ des caméras. Ils sont plantés sur deux chevets disposés en marge de la grande tribune sur laquelle se succéderont les témoins.

La promesse de lendemains qui chantent

Rabat, Marrakech, Al Hoceïma... la caravane de l'IER s'arrête dans les grandes villes tandis que les Marocains, stupéfaits, entendent pour la première fois, en direct à la télévision, les témoignages des victimes des années de plomb. Et c'est poignant: viols, tortures, disparitions forcées... Tout y est raconté sans tabou, mais avec beaucoup de dignité, devant un public qui pouvait compter des proches de victimes, mais aussi des conseillers du roi ou en-

core des sécuritaires. Des anonymes, mais aussi des figures du mouvement droit-de-l'homme marocain témoignent, à l'image de Abdelkrim Manouzi. Hakim Benchamach, actuel président de la Chambre des conseillers, témoigne à son tour dans la ville d'Al Hoceïma. Le "grand débailage" continue sans qu'on cite de noms. "C'était la ligne rouge. Si on devait commencer par citer des noms, où allait-on s'arrêter: au commissaire, au ministre de l'Intérieur, au roi lui-même?", s'interroge Hamid Berrada. Une frange de militants réclame cependant le jugement des anciens tortionnaires. "Mais au nom de quoi les aurions-nous jugés? A ce moment-là, nous n'aurions plus été une justice transitionnelle, mais une justice tout court", affirme avec fermeté Salah El Oudie. "Aucun de ceux qui ré-

Driss Benzekri est nommé président du CCDH en 2005 et est chargé de la rédaction d'un memorandum appelant à la création d'une instance chargée de la justice transitionnelle.

Sept cas de violations graves des droits humains n'ont pas encore été élucidés

clamaient le jugement des tortionnaires n'a porté plainte contre eux", se justifie Driss El Yazami. C'est qu'à ce moment précis de l'histoire du Maroc, beaucoup ont craint que cette expérience ne dérape. A la veille de la première audition publique, le journal *Maroc Hebdo* titrait en Une: "L'IER déstabilise l'État marocain". "C'est mal connaître le sentiment profond qu'éprouvent les victimes des violations graves des droits de l'homme, dont la plupart n'aspirent qu'à une seule chose: que les générations futures ne revivent pas leur expérience, mais surtout que des garanties soient données pour que ces violations ne se reproduisent plus", espère Driss El Yazami.

Des cas toujours non résolus

Ces "garanties" ont été prises en compte dans les recommandations formulées par l'IER dans son rapport final. Primauté du droit international sur le droit national, séparation claire entre les pouvoirs, meilleure gouvernance des appareils sécuritaires ou encore renforcement de l'indépendance de la justice... autant de gages "insérés dans la Constitution adoptée en 2011", assure le président du CNDH auquel incombe dorénavant la responsabilité d'assurer le suivi des recommandations de l'IER. Sept cas de violations graves des droits humains n'ont pourtant pas encore été élucidés. "Sur certains cas, nous avons avancé, sur d'autres moins. Aucune expérience de justice transitionnelle dans le monde ne peut être qualifiée de parfaite. En Argentine par exemple, sur les 22 000 disparus du temps de la dictature, seuls 9000 noms de victimes ont été identifiés", nuance El Yazami. Et si les recommandations de l'IER ont bien été inscrites dans la Constitution, elles n'ont, pour la plupart d'entre elles, toujours pas été mises en œuvre. La faute, comme l'a signalé le roi Mohammed VI dans un discours, au retard accusé par les politiques dans l'adoption des lois organiques nécessaires à l'application du texte suprême. Pourtant, dix ans après la publication du rapport de l'IER, le temps commence à presser. ■



Pois
 Chicche
 DJ ma enna

Laïc a virgin

La chroniqueuse Mayssa Salama Naji ne porte pas les organisations des droits de l'homme dans son cœur. Et pour cause, le CNDH, Damir et Bayt Al Hikma militeraient de concert pour instaurer la laïcité. Elle soupçonne même "certains" de vouloir transformer le Maroc en casino. Voilà qui va faire reculer plus d'un. 6/14/14

CNDH: un colloque international sur la vidéo comme preuve en justice

DR Le **Conseil national des droits de l'homme (CNDH)** organise ce lundi un important colloque à Casablanca sur le thème « Litige stratégique, la vidéo comme outil de plaider et élément de preuve » Cette manifestation verra la participation d'une trentaine de défenseurs des droits de l'Homme et d'avocats venant du Liban, de Palestine, de Jordanie, de Syrie, de Tunisie, d'Algérie et du Maroc. Le secrétaire général du CNDH, Mohamed Sebbar, présidera l'ouverture de ce colloque organisé en partenariat avec le Réseau mondial pour le droit d'intérêt public (PILnet), l'Association Adala et le bureau régional arabe de l'Open Society Foundation. Ce colloque a pour objectif notamment de sensibiliser les avocats spécialisés dans les questions relatives aux droits de l'Homme et le litige stratégique ainsi que les défenseurs des droits de l'Homme sur l'utilisation de la vidéo dans le plaider. Elle contribuera à renforcer leurs capacités techniques en vidéographie et en matière d'usage de ce média pour accroître sa valeur probante et "l'utiliser comme élément de preuve lors des enquêtes liées aux violations des droits de l'Homme".

<http://fr.sofapress.com/1440.html>

<http://www.le360.ma/fr/politique/cndh-un-colloque-international-sur-la-video-comme-preuve-en-justice-58647>